



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/68
31 juillet 1998

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Vingt-cinquième réunion
Montréal, 29-31 juillet 1998

**RAPPORT DE LA VINGT-CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Introduction

La vingt-cinquième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Montréal du 29 au 31 juillet 1998, précédée des réunions du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, qui se sont tenues au même endroit les 27 et 28 juillet 1998.

Ont participé à la réunion les représentants des pays ci-après, membres du Comité exécutif, conformément à la décision IX/13 de la neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal :

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique (vice-président), Italie, Japon et Suisse;
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Burkina Faso, Chine, Costa Rica (président), Inde, Jordanie, Pérou et Zimbabwe.

Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

Des représentants du Secrétariat de l'ozone et du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) étaient aussi présents.

Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Alliance for Responsible Atmospheric Policy (ARAP), Amis de la Terre et Pesticide Action Network, ont également assisté à la réunion..

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion a été ouverte le mercredi 29 juillet 1998, à 10 heures, par le président du Comité exécutif, M. Marco Antonio González (Costa Rica), qui a souligné que le Comité exécutif devrait donner la priorité aux activités qui aideraient les pays visés à l'article 5 à respecter l'échéance de 1999. En compagnie du vice-président et du Chef du Secrétariat, le président s'était rendu récemment en Inde, au Bahreïn, en Malaisie et en Thaïlande, où il a pu informer les principaux dirigeants locaux des milieux politiques et juridiques des buts et des objectifs du Fonds multilatéral. En Inde, les entretiens ont porté surtout sur le secteur de la production, tandis que dans les autres pays, l'accent a plutôt été mis sur le secteur de la consommation.
2. Le président a indiqué que la plupart des pays ayant un niveau moyen ou élevé de consommation d'ODS et représentant collectivement 85% de la consommation totale d'ODS, seront en mesure de respecter l'échéance de 1999. L'heure était maintenant venue d'aider les pays qui représentaient les autres 15%. Jusqu'ici, le Fonds a apporté son assistance à 111 pays, mais de nombreux autres pays avaient besoin de son aide.
3. Le président a remercié le président du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, et celui du Sous-comité sur l'examen des projets, pour leur travail des deux jours précédents et s'est dit confiant qu'à l'instar des Sous-comités, les délibérations des membres du Comité exécutif se dérouleront également dans l'enthousiasme, l'harmonie et le consensus.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Adoption de l'ordre du jour

4. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après:
 1. Ouverture de la réunion.

2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. État des contributions et des décaissements.
5. Rapport de la cinquième réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances concernant les points suivants:
 - a) Comptes du Fonds multilatéral pour 1997;
 - b) Billets à ordre;
 - c) Retards dans la mise en oeuvre des projets: banqueroutes;
 - d) Évaluation des plans d'activités pour 1997;
 - e) Rapports périodiques au 31 décembre 1997:
 - i) Rapport périodique global;
 - ii) Rapport périodique sur la coopération bilatérale;
 - iii) Rapport périodique du PNUD;
 - iv) Rapport périodique du PNUE;
 - v) Rapport périodique de l'ONUDI;
 - vi) Rapport périodique de la Banque mondiale;
 - f) Rapport global d'achèvement de projets.
 - g) Rapport sommaire sur l'état de l'élimination des ODS dans les pays visés à l'article 5.
6. Rapport de la quatorzième réunion du Sous-comité sur l'examen des projets concernant les points suivants:
 - a) Tableau général des questions recensées durant l'examen des projets;
 - b) Coopération bilatérale;
 - c) Amendements de programmes de travail;
 - d) Projets d'investissement;
 - e) Questions reportées de réunions antérieures:
 - i) Sécurité des technologies à base d'hydrocarbures;
 - ii) Équipements de base;
 - iii) Surcoûts d'exploitation des compresseurs;
 - f) Notes sur les nouvelles questions de politique:
 - i) Projets-parapluies de phase finale;
 - ii) Adaptation du matériel de réfrigération commerciale.
7. Programmes de pays:

- a) Tchad;
 - b) Moldavie;
 - c) Nigeria;
 - d) Saint-Vincent-et-les-Grenadines;
 - e) Yémen;
 - f) Yougoslavie.
8. Octroi de prêts à des conditions de faveur.
9. Coûts d'administration des agences d'exécution.
10. Secteur de la production:
- a) Rapport du Sous-groupe du Comité exécutif;
 - b) Rapport sur les vérifications techniques.
11. Rapport du Groupe de contact du Comité exécutif sur les PME.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.
14. Clôture de la réunion.

b) Organisation des travaux

5. La réunion a décidé de suivre sa procédure habituelle.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

6. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport des activités entreprises par le Secrétariat depuis la vingt-quatrième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/2). Mettant à jour les informations du paragraphe 4 sur la nomination d'un administrateur de la surveillance et de l'évaluation, il a indiqué que les dernières clarifications demandées venaient d'être reçues, qu'une liste préférentielle serait préparée et présentée au Bureau des Nations Unies à Nairobi (UNON), suivie d'entrevues et de la présentation d'une recommandation à la Commission des nominations et des promotions à Nairobi.

7. Il a également appelé l'attention des participants sur le paragraphe 6 du document. Rappelant que certains représentants s'étaient vivement inquiétés du retard du consultant à remettre son rapport sur les coûts administratifs, il a expliqué que le Secrétariat avait failli annuler le contrat, mais qu'il avait hésité devant les risques de retards supplémentaires et de répercussions

juridiques. Le consultant avait depuis remis un questionnaire très détaillé aux agences d'exécution, dans le but de recueillir des informations pour rédiger son rapport, et il s'était engagé à respecter un échéancier ferme afin de soumettre le rapport final à la 26e réunion du Comité exécutif.

8. Abordant le paragraphe 7, le Chef du Secrétariat a indiqué qu'un consultant avait été retenu pour effectuer les vérifications techniques en Inde et en Chine, et que le Bureau des Nations Unies à Nairobi mettait la touche finale au contrat pertinent.

9. Concernant le paragraphe 10, il a indiqué que le rapport sur le prix des produits chimiques avait été préparé. Les observations des agences d'exécution avaient été communiquées au consultant, qui était en train de préparer la version finale du rapport. Bien que la décision 23/52 ne l'avait pas stipulé, ce rapport est à la disposition de tout membre du Comité exécutif qui en ferait la demande.

10. En réponse à une question d'un représentant, le Chef du Secrétariat a confirmé que, étant donné qu'un nombre suffisant de rapports d'achèvement de projets avait été reçu de l'ONUDI et de la Banque mondiale, un consultant serait recruté pour commencer les préparatifs en vue de la mise en oeuvre du programme de surveillance et d'évaluation de 1997. Cette tâche n'avait pu être entreprise précédemment en raison des retards dans la réception des rapports d'achèvement et il avait fallu également attendre la réaction du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances au rapport global d'achèvement de projets. Les rapports d'achèvement de projets de l'ONUDI et de la Banque mondiale pourraient être mis à la disposition de tout membre du Comité exécutif qui en ferait la demande.

11. En réponse aux observations de plusieurs représentants sur les difficultés rencontrées avec la transmission électronique des documents de la présente réunion, le Chef du Secrétariat a expliqué que le Secrétariat aurait bientôt son site web d'où les membres du Comité exécutif pourraient télécharger les documents à leur gré. Il a ajouté qu'un formulaire serait joint en annexe aux invitations aux futures réunions pour demander aux participants de préciser le mode de transmission des documents souhaité, et il a invité instamment les délégués à fournir cette information.

12. En réponse aux inquiétudes exprimées que le matériel informatique de certains bureaux de l'ozone ne soit pas suffisamment puissant pour télécharger des documents volumineux, le Chef du Secrétariat a déclaré que les dispositions de la décision 24/23 s'appliquaient.

13. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétariat sur ses activités.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉCAISSEMENTS

14. Le Trésorier a présenté son rapport sur l'état des comptes du Fonds (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/3/Rev.1).

15. Le Trésorier a signalé au Comité que jusqu'ici, cinq nouvelles Parties étaient devenues États contributeurs au Fonds multilatéral durant la période actuelle de réapprovisionnement. Les contributions de quatre de ces pays, à savoir la Lituanie, la République tchèque, le Tadjikistan et l'Ukraine, étaient incluses dans les tableaux. L'Ouzbékistan, qui venait tout juste de ratifier l'Amendement de Londres, serait ajouté à la liste dès que sa ratification de l'amendement entrerait en vigueur.

16. Abordant ensuite les contributions, le Trésorier a indiqué que pour 1998, le montant des contributions a dépassé les 100 millions \$US, dont plus de la moitié représentait les contributions en souffrance de 1997 ou des exercices précédents et 47 millions \$US étaient les contributions dues pour 1998. Bien que cette somme globale ne constituait que 30% des contributions à payer pour 1998, il y avait néanmoins progrès par rapport à la situation qui prévalait à la 24e réunion, où moins de 1% des contributions de 1998 avaient été reçues. Le Trésorier a noté à cet égard que 11 Parties avaient versé intégralement leurs contributions pour 1998 et que cinq autres avaient fait un versement partiel, ce qui laissait 21 Parties contributives qui n'avaient fait aucun paiement pour l'exercice en cours. Le taux de versement pour 1997 était maintenant monté à 83%, ce qui portait à 27 millions \$US le montant des arriérés de contribution pour l'année en question. En comparaison, pour la période 1991-1997, le taux de versement était de 88% et le montant des arriérés de contributions de 100 millions \$US (sur 825 millions \$US).

17. Le montant dont disposait le Comité exécutif au 28 juillet aux fins de nouvelles affectations à la présente réunion était d'environ 54 millions \$US, ce qui, de l'avis du Trésorier, devrait suffire pour répondre aux besoins. Quelque 43 millions \$US étaient versés sous forme de billets à ordre et le solde en espèces. Il faudrait donc s'attendre à certains retards dans le virement des ressources au PNUD et à l'ONUDI si l'ensemble des projets approuvés pour ces agences avait une valeur de plus de 11 millions \$US. Il était cependant encourageant de noter que le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances allait saisir la présente réunion de recommandations qui devraient régler le problème des billets à ordre une fois pour toutes.

18. Des préoccupations ont été exprimées concernant la difficulté à confirmer les chiffres mis à jour de l'état des contributions présenté par le Trésorier et qui n'avait été reçu que peu de temps avant la réunion. Il a été suggéré d'avancer la date limite d'envoi. Le Trésorier a expliqué que le document révisé avait pour objet de présenter les chiffres les plus récents possible, afin que le Comité exécutif sache s'il dispose des fonds nécessaires pour approuver les projets dont il était saisi.

19. En réponse à l'observation que, sur un budget approuvé de 150 000 \$US pour des consultants, seulement 95 001 \$US avaient été dépensés, le Chef du Secrétariat a expliqué que le

Secrétariat ne pouvait jamais prévoir les tâches que le Comité exécutif pourrait lui demander d'exécuter au cours de l'année et qui nécessiteraient les services de consultants. Pour pouvoir s'acquitter des tâches que le Comité exécutif lui confie, le Secrétariat doit disposer de la souplesse d'action nécessaire.

20. Le Comité a décidé:

- a) de prendre note de l'état du Fonds pour la période 1991-1998 en date du 28 juillet 1998 (voir l'Annexe I au présent rapport);
- b) de noter que les ressources disponibles au Fonds au 28 juillet 1998 s'élevaient à 53 585 539 \$US;
- c) de prendre note, avec satisfaction, du rapport du Trésorier.

(Décision 25/1)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES

21. Le représentant du Zimbabwe, président du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (composé de la Belgique, du Canada, du Costa Rica, du Japon, de la Jordanie et du Zimbabwe), a présenté le rapport du Sous-comité sur sa cinquième réunion, qui s'est tenue à Montréal les 27 et 28 juillet 1998 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4), lequel fait état des recommandations du Sous-comité sur les questions ci-après.

a) Comptes du Fond multilatéral pour 1997

22. Ayant examiné les paragraphes 4 et 5 du rapport du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4), le Comité exécutif a pris note des comptes du Fonds multilatéral pour 1997.

b) Billets à ordre

23. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4, paragraphe 6), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les amendements proposés aux accords intervenus entre le Comité exécutif, le PNUD et l'ONUDI, et d'autoriser son président à les signer en son nom (Annexe II au présent rapport);

- b) que, compte tenu de l'évolution importante de la proportion des billets à ordre par rapport aux fonds en espèces dans les ressources du Fonds multilatéral et dans les besoins opérationnels, le Trésorier devrait disposer de la souplesse nécessaire pour exécuter la décision du Comité exécutif sur la réalisation accélérée des billets à ordre en fonction des besoins, à condition que cette réalisation accélérée soit effectuée, par souci d'équité, au prorata sur tous les billets à ordre reçus par le Trésorier et que le préavis donné soit raisonnable;
- c) que les Parties contribuant qui ont émis des billets à ordre en devises autres que le dollar des États-Unis d'Amérique devraient assumer les variations à la hausse ou à la baisse de la valeur de leurs billets à ordre, imputables aux fluctuations des taux de change. La différence entre la valeur du billet au moment de son dépôt et celle prévalant au moment de sa réalisation devrait être créditée ou débitée au compte de la Partie émettrice et les modifications nécessaires apportées aux contributions à verser par cette Partie au cours de l'année suivante.

(Décision 25/2)

c) Retards dans la mise en oeuvre des projets: banqueroutes

24. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4, paragraphes 7 à 10), le Comité exécutif a décidé:

- a) de demander aux agences d'exécution:
 - i) d'effectuer une analyse préliminaire de la viabilité financière des entreprises lors de la préparation de propositions de projets;
 - ii) de prendre les mesures nécessaires, de concert avec le bureau de l'ozone du pays concerné, lorsqu'il y a lieu de croire qu'une banqueroute est possible;
 - iii) de signaler au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances tout ralentissement prévu à la suite d'une banqueroute et de présenter les solutions offrant le meilleur rapport coût-efficacité afin de protéger l'actif du Fonds, en collaboration avec le bureau de l'ozone;
 - iv) de vendre ou de redistribuer l'équipement au cours d'une période appropriée, conformément aux recommandations formulées par les agences d'exécution et le bureau de l'ozone, et approuvées par le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances et par le Comité exécutif;
 - v) d'indiquer les cas de banqueroute et leurs incidences sur l'élimination des ODS dans les rapports d'achèvement de projets;

- b) d'envisager la possibilité de solliciter l'avis d'avocats ou de vérificateurs externes, au besoin, sur les questions relatives aux banqueroutes, dans le but de protéger l'actif du Fonds.

(Décision 25/3)

d) Évaluation des plans d'activités de 1997

i) Réaffectation des parts des agences d'exécution

25. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4, paragraphes 12 à 14), le Comité exécutif a décidé:

- a) de réduire de 1% la part de projets d'investissement du PNUD, de 2% celle de la Banque mondiale et de 3% celle de l'ONUDI;
- b) que la somme non affectée devrait être réservée à des projets dans les secteurs des aérosols et des halons et que les agences pourraient la demander en soumettant des offres jusqu'à concurrence de la moitié de la somme;
- c) de charger le Sous-comité sur l'examen des projets d'étudier les obstacles qui s'opposent à la soumission et à la réalisation de projets dans les secteurs des aérosols et des halons.

(Décision 25/4)

26. Le Comité exécutif a pris note des renseignements fournis par le représentant de l'ONUDI, selon lequel la valeur des projets qu'il a approuvés en 1997 dépassait l'objectif de l'ONUDI, ce qui permettrait à l'agence de réaliser des économies de l'ordre de 3 à 6 millions \$US à la clôture financière de 44 projets. Le Comité était convenu que ces économies constitueraient un indicateur de rendement supplémentaire. Il a en outre pris note de la déclaration du représentant de l'ONUDI, selon lequel un rectificatif serait présenté à la prochaine réunion pour fournir les chiffres exacts.

ii) Évaluation des résultats

27. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4, paragraphes 15 à 18), le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat d'effectuer les tâches ci-après, en collaboration avec les agences d'exécution:

- a) formuler des propositions sur les indicateurs appropriés destinés à l'évaluation des performances des plans d'activités;
- b) d'étudier les moyens de donner différents taux de pondération aux indicateurs;
- c) de tenir compte de l'importance des indicateurs portant sur la réduction des ODS, la vitesse d'exécution et la ventilation des projets entre les différents pays, lors de la formulation des propositions;
- d) d'envisager la nécessité de revoir le coût de la préparation des projets et les indicateurs d'évaluation des rapports de coût-efficacité;
- e) d'appliquer tous indicateurs nouveaux ou pondérés éventuels à l'évaluation des plans d'activités pour 1998.

(Décision 25/5)

28. Dans le cas des projets ne portant pas sur des investissements, ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4, paragraphe 19), le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat, en collaboration avec les agences d'exécution, d'ajouter d'autres indicateurs pertinents afin d'évaluer l'efficacité de la mise en oeuvre des projets de cette catégorie. À cet égard, il a été noté que le PNUE avait recouru abondamment aux indicateurs d'évaluation, et que le Secrétariat devrait en tenir compte lorsqu'il s'entretiendrait avec les agences d'exécution des modifications à apporter aux indicateurs.

(Décision 25/6)

iii) Établissement des plans d'activité

29. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4, paragraphe 20), le Comité exécutif a décidé d'autoriser les agences à soumettre des projets jusqu'à la première réunion de 1999, pour leur accorder une période de grâce compte tenu des modifications apportées aux processus d'établissement des plans d'activités de 1998. Le Sous-comité reviendra ensuite sur la question de savoir s'il convient de mettre fin à la pratique de permettre aux agences d'exécution de terminer leurs plans d'activités au cours de l'année suivante.

(Décision 25/7)

e) **Rapports périodiques au 31 décembre 1997**

i) Rapport périodique global

30. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4, paragraphes 21 à 24), le Comité exécutif a pris note du rapport périodique global et il a décidé:

- a) de demander aux agences d'exécution et au Trésorier de poursuivre leurs travaux afin de faire concorder les données des rapports périodiques avec le Rapport annuel sur les comptes du Fonds multilatéral et de réduire les écarts entre les données;
- b) d'entériner la proposition du Secrétariat concernant la tenue d'un atelier sur les exigences relatives aux rapports périodiques;
- c) de charger le Secrétariat de soumettre à la prochaine réunion une liste des projets en cours depuis 1992 et, si possible, 1993, ainsi que des suggestions de mesures à prendre, pour permettre au Comité exécutif de décider si ces projets devraient être annulés ou non.

(Décision 25/8)

ii) Rapport périodique sur la coopération bilatérale

31. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4, paragraphes 25 et 26), le Comité exécutif a pris note des rapports périodiques des gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la France, de Singapour et de la Suisse, sur leurs activités de coopération bilatérale, et il a décidé d'approuver l'imputation de 68 517 \$US aux futures activités approuvées de coopération bilatérale des États-Unis d'Amérique.

(Décision 25/9)

iii) Rapport périodique du PNUD

iv) Rapport périodique du PNUE

v) Rapport périodique de l'ONUDI

vi) Rapport périodique de la Banque mondiale

32. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4, paragraphes 27 à 31), le Comité exécutif a pris note des rapports périodiques du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale et il a décidé:

- a) d'approuver la demande de redressement de l'ONUDI compte tenu des économies et des dépassements de budget indiqués dans le tableau 10 du rapport périodique de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/13), et représentant un solde net de 147 598 \$US qui sera remboursé au Fonds;
- b) d'approuver la demande du PNUD d'annuler les quatre projets suivants :
 - i) Argentina Market Costan (ARG/REF/18/INV/034) dont le solde de 421 642 \$US et les coûts d'appui seront remboursés au Fonds, ii) India Meenakshi Aerosols and Cosmetics (IND/ARS/22/INV/140) dont la totalité des fonds, soit 98 940 \$US, plus les coûts d'appui, seront remboursés au Fonds, iii) India Antofil PVT Ltd. (IND/FOA/19/INV/070) dont la totalité des fonds, soit 103 125 \$US, plus les coûts d'appui, seront remboursés au Fonds; iv) Préparation de projets au Vietnam (VIE/REF/22/PRP/017), dont la totalité des fonds, soit 25 000 \$US, plus les coûts d'appui, seront remboursés au Fonds;
- c) d'approuver la demande du PNUD de reverser au Fonds le solde de 10 000 \$US plus les coûts d'appui, provenant du projet de stratégie d'élimination du secteur de la réfrigération à Cuba (CUB/REF/13/TAS/003);
- d) d'approuver la demande du PNUD, découlant d'une demande de l'Égypte, de confier à l'Allemagne la préparation de deux projets de démonstration de solutions de remplacement au bromure de méthyle approuvés à la 24^e réunion; de rembourser au Fonds la somme de 40 000 \$US et les coûts d'appui correspondants; et de demander au Trésorier de créditer en conséquence l'Allemagne du montant de 40 000 \$US au titre de sa contribution pour 1998;
- e) de charger le Secrétariat d'établir, de concert avec les agences d'exécution, une procédure et des critères d'annulation de projets, en tenant compte de la nécessité d'assurer que les projets annulés ne seront pas présentés de nouveau à l'intérieur d'une période à préciser, et d'examiner cette question dans le contexte du processus de planification des activités.

(Décision 25/10)

f) Rapport global d'achèvement de projets

33. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4, paragraphes 32 à 34), le Comité exécutif a décidé:

- a) de charger le Secrétariat d'élaborer des lignes directrices opérationnelles pour assurer qu'à l'avenir, les rapports d'achèvement de projets seront préparés de manière uniforme par toutes les agences d'exécution;

- b) de demander au PNUD de soumettre le plus tôt possible ses rapports d'achèvement de projets.

(Décision 25/11)

g) Rapport sommaire de situation sur l'élimination d'ODS dans les pays visés à l'article 5

34. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/4, paragraphes 35 à 37), le Comité exécutif a pris note du rapport sommaire de situation et il a décidé:

- a) de demander aux agences d'exécution de tenir compte, dans leurs plans d'activités pour 1999, des conclusions présentées au paragraphe 35 du rapport du Sous-comité, notamment des moyens d'achever ou d'accélérer la préparation des programmes de pays afin d'assurer que tous les pays disposent, à temps pour l'échéance de 1999, des données qui leur permettront d'établir et d'évaluer les progrès réalisés;
- b) de charger le Secrétariat de préparer, de concert avec les agences d'exécution, un tableau récapitulatif des données suivantes pour chacun des pays: fonds approuvés à ce jour, décaissements, taux de décaissement des fonds approuvés, coûts d'appui de 13%, données pertinentes sur la consommation, élimination d'ODP approuvée pour le pays, quantité d'ODP effectivement éliminée, taux d'élimination de la consommation approuvée, élimination approuvée dans le secteur de la production, et synthèse des renseignements déjà à la disposition du Secrétariat sur le rendement des bureaux nationaux de l'ozone.

(Décision 25/12)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS

35. Le représentant de l'Inde, président du Sous-comité sur l'examen des projets (composé du Burkina Faso, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Italie, du Pérou et de la Suisse), a présenté le rapport du Sous-comité sur sa réunion tenue à Montréal les 27 et 28 juillet 1998 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17), contenant les recommandations du Sous-comité sur un certain nombre de questions. Dans son allocution, le président a souligné les travaux réalisés au titre du point 5 de l'ordre du jour du Sous-comité intitulé «Questions générales recensées durant l'examen des projets». Pour garantir la qualité des propositions de projets, une date-butoir avait été arrêtée, au-delà de laquelle aucun projet comportant des questions de politique non résolues ne pourrait être soumis aux fins d'examen. Dans le cas des demandes de prorogation de projets de renforcement des institutions, il a été proposé que le Secrétariat examine les progrès réalisés en

matière d'élimination d'ODS dans le pays concerné et qu'il avise le Comité exécutif de toute cause de retard possible dans la mise en oeuvre du projet.

36. Au point intitulé «Notes sur des questions de politique reportées de réunions antérieures», le rapport sur la sécurité des technologies à base d'hydrocarbures pourrait servir de guide aux agences d'exécution dans la préparation de projets à base d'hydrocarbures, mais comme l'étude des surcoûts d'exploitation des projets sur les compresseurs s'était révélée trop complexe, le Sous-comité recommandait l'examen d'une approche simplifiée. Une question dans la note portant sur les équipements de base n'a toujours pas été résolue et devrait être abordée lors de la prochaine réunion du Sous-comité. En ce qui concerne les «Notes sur de nouvelles questions de politique», les recommandations concernant les projets-parapluies de phase finale présentaient de nouvelles approches intéressantes.

37. Le président du Sous-comité sur l'examen des projets a terminé en signalant que 76 projets de démonstration et d'investissement, d'une valeur totale de 30 900 000 \$US (excluant les coûts d'administration, en attendant que le Comité exécutif ait statué sur cette question), étaient recommandés pour approbation, ainsi qu'une somme additionnelle de 2,2 millions \$US pour la préparation de projets, qui devraient permettre d'éliminer plus de 4 000 tonnes ODP. Il a remercié tous les membres du Sous-comité pour leur travail acharné et l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve pour respecter un ordre du jour très chargé.

a) Tableau général des questions recensées durant l'examen des projets

i) Souplesse des dates d'imputation des fonds de coopération bilatérale

38. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant la souplesse des dates d'imputation des fonds de coopération bilatérale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 7 et 8), ainsi que les propositions de la réunion, le Comité exécutif a décidé d'accorder une certaine souplesse quant à l'année d'imputation des projets bilatéraux, sous réserve des conditions suivantes:

- a) Les agences bilatérales soumettront leurs plans de travail en temps voulu au début de l'année, de façon que le Secrétariat puisse les transmettre au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pour examen lors des délibérations sur les plans d'activités à la première réunion de l'année du Comité; et
- b) Toute proposition de projet d'une valeur supérieure à 2 millions de dollars, formulée par une agence bilatérale, sera soumise à un examen approfondi par le Comité exécutif et ne fera pas l'objet d'une approbation entre deux sessions.

(Décision 25/13)

ii) Prorogation de projets de renforcement des institutions dans les pays où la mise en oeuvre des projets souffre de retards

39. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant la prorogation de projets de renforcement des institutions dans les pays où la mise en oeuvre accuse des retards (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 9 et 10), le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat, sur réception de toute demande de prorogation d'un projet de renforcement des institutions:

- a) d'appliquer les lignes directrices pertinentes;
- b) de continuer à suivre l'avancement de l'exécution des programmes d'élimination du pays concerné; et
- c) de porter à l'attention du Comité exécutif tout problème de retard dans la mise en oeuvre afin qu'il puisse prendre une décision éclairée.

(Décision 25/14)

iii) Qualité des propositions de projets

40. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant la qualité des propositions de projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 11 et 12), le Comité exécutif a décidé d'adopter les lignes directrices ci-après pour la présentation de projets d'investissement:

- a) Les projets soumis à l'examen du Comité exécutif devraient se conformer à la forme de présentation convenue entre le Secrétariat et les agences d'exécution (en incorporant les exigences du Comité exécutif).
- b) Les projets qui, une fois soumis, nécessitent d'importantes révisions pour se conformer à la forme de présentation convenue seront différés.
- c) La date qui tombera 10 jours ouvrables (deux semaines civiles) avant la tenue d'une réunion du Sous-comité sur l'examen des projets sera la date-butoir marquant la fin des pourparlers menés entre le Secrétariat et les agences d'exécution concernant les projets. Après cette échéance, le Secrétariat ne présentera au Comité exécutif aucune nouvelle information, par écrit ou sous d'autres formes.
- d) Les projets comportant des questions de politique continueront d'être soumis à l'attention du Comité exécutif avant la date-butoir.

- e) Les projets présentant des problèmes techniques d'admissibilité importants qui ne peuvent faire l'objet d'entente avant l'échéance des 10 jours seront différés. Le Comité exécutif sera avisé des questions découlant de tels projets. Ces questions seront reprises dans le cadre d'une discussion technique qui se tiendra immédiatement après la réunion du Comité exécutif, afin d'arriver à une entente technique qui s'appliquera au projet visé et à des projets similaires à la prochaine réunion.
- f) Une fois conclue, l'entente technique restera en vigueur au moins jusqu'à la fin du cycle annuel d'établissement des plans d'activités, selon les cas.
- g) L'accent continuera d'être placé sur le recours aux conférences techniques, auxquelles participeront le Secrétariat et les agences d'exécution, ainsi que les experts techniques, en vue d'aboutir à un accord sur les questions techniques liées à la conception des projets et à la détermination des surcoûts.

(Décision 25/15)

iv) Coûts d'exploitation dans des projets de réfrigération approuvés antérieurement

41. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 13 à 17) concernant les demandes de financement des surcoûts d'exploitation pour trois projets de réfrigération domestique déjà mis en oeuvre en Turquie, le Comité exécutif a décidé que les engagements pris au moment de l'approbation doivent être respectés et que, sur la base de ce critère:

- a) deux des propositions (Klimasan et Profilo) pourraient être approuvées, sous réserve de toutes autres questions particulières susceptibles d'être soulevées lors de l'examen individuel de ces projets; et
- b) la demande concernant les surcoûts d'exploitation du troisième projet (Arcelik) ne devrait pas être approuvée.

(Décision 25/16)

v) Possibilité d'établir un nouveau sous-secteur pour le transport frigorifique

42. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant la possibilité d'établir un nouveau sous-secteur pour le transport frigorifique (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 18 à 20), le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat d'entreprendre une étude pour déterminer s'il convient de considérer le transport frigorifique comme relevant d'un nouveau sous-secteur, et dans l'affirmative, les surcoûts éventuels qui seraient recevables.

(Décision 25/17)

vi) Projets sur les aérosolsa) Annulation possible d'un projet sur les aérosols en Jordanie

43. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant l'annulation possible d'un projet sur les aérosols en Jordanie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 21 et 22), le Comité exécutif a décidé de faire savoir au gouvernement jordanien d'une part, que le projet JIPCO qu'il avait approuvé initialement à sa 20e réunion devrait être, soit mis en oeuvre conformément aux plans convenus, soit annulé et les fonds remboursés, et d'autre part, que si l'annulation du projet était suivie de la soumission d'un projet-parapluie de phase finale, le Comité envisagerait la possibilité d'accorder une certaine souplesse à la mise en oeuvre du projet JIPCO dans un tel cadre, dans les limites du niveau de financement approuvé à la 20e réunion.

(Décision 25/18)

b) Confirmation du statut d'entreprise de remplissage sous contrat

44. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant la confirmation du statut d'entreprise de remplissage sous contrat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 23 et 24), le Comité exécutif a décidé de stipuler que le document de projet devrait inclure une vérification effectuée par les consultants des agences, ainsi qu'une attestation par le gouvernement intéressé, pour certifier que l'entreprise remplissait des fonctions de remplissage sous contrat.

(Décision 25/19)

c) Recours accru à des projets-parapluies de phase finale

45. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant le recours accru à des projets-parapluies de phase finale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 25 et 26), le Comité exécutif a décidé d'encourager l'élaboration d'approches innovatrices, y compris l'établissement de projets-parapluies de phase finale, pour le reste du secteur des aérosols dans tous les pays visés à l'article 5.

(Décision 25/20)

vii) Propositions de changement de technologie

46. Ayant examiné les observations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant les propositions de changement de technologie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 27 et 28), ainsi que des propositions de la salle, le Comité exécutif a pris note des changements de technologie ci-après dans deux projets approuvés:

- a) Brésil : Remplacement du CFC-12 par du HCFC-22 et du R404A comme frigorigène et du CFC-11 par du cyclopentane comme agent de gonflage dans la production de matériel de réfrigération commerciale pour les supermarchés à Electrofrío S.A. (ONUDI). (Le projet proposait initialement de remplacer le CFC-12 par du HFC-134a)
- b) Chine : Reconversion à la technologie à base de LCD dans la production de mousse de polyuréthane souple (plaques) à Chengdu Plastics Factory #7 (Banque mondiale). (Le projet proposait initialement de remplacer le CFC-11 par du chlorure de méthylène)

47. Le Comité exécutif a pris note qu'à l'avenir, dans des circonstances similaires, le financement de tels projets serait réduit proportionnellement aux économies découlant du changement de technologie, et qu'il sera tenu compte d'une telle réduction lors des décaissements de fonds pour ces projets..

viii) Secteur des MAC en Chine

48. Ayant examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant le secteur des MAC en Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 29 et 30), le Comité exécutif a décidé de demander à la Banque mondiale de tenir compte des observations et des suggestions formulées durant les débats sur la nécessité de prendre en considération un certain nombre de questions importantes sur les coûts et leur recevabilité lors de la préparation d'une proposition définitive à soumettre à la 26e réunion. Comme il s'agissait d'un cas particulier, le projet n'aurait peut-être pas à se conformer aux dispositions de la décision 17/6, mais il doit se situer dans l'enveloppe de 15,15 millions \$US évaluée par la Chine comme représentant la valeur totale des demandes du Fonds multilatéral pour l'ensemble du secteur et qu'il ne devrait pas comporter de demande de surcoûts d'exploitation.

(Décision 25/21)

b) Coopération bilatérale

49. Ayant examiné les propositions de projets à financer dans le cadre de la coopération bilatérale, ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat à ce sujet (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 31 et 32), le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes et les conditions indiquées à l'Annexe III au présent rapport et de charger le Trésorier de créditer:

- a) le gouvernement du Canada de la somme de 22 600 \$US au titre de sa contribution pour 1988;
- b) le gouvernement de la Finlande de la somme de 225 430 \$US au titre de sa contribution pour 1998.

(Décision 25/22)

50. Le Comité exécutif a noté que deux autres demandes de coopération bilatérale soumises par la France et l'Allemagne avaient fait l'objet d'une approbation intersessions depuis la vingt-quatrième réunion.

51. L'imputation aux futures contributions des États-Unis d'Amérique, ainsi que la remise d'un projet du PNUD à l'Allemagne, ont été traités respectivement dans les paragraphes 31 et 32 d) ci-dessus.

c) Amendements de programmes de travail

Programme de travail du PNUD

52. Ayant pris note de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphe 33) et des propositions des participants, le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements du programme de travail du PNUD. La liste de tous les projets et activités approuvés figure à l'Annexe III au présent rapport.

(Décision 25/23)

53. Les gouvernements du Liban et des Philippines ayant écrit pour indiquer qu'ils prenaient les mesures nécessaires pour ratifier l'Amendement de Copenhague conformément à la décision 24/16, le Comité exécutif a décidé d'approuver le financement des activités de préparation de projets sur le bromure de méthyle dans ces pays, au niveau de financement indiqué à l'Annexe III.

(Décision 25/24)

Programme de travail du PNUE

54. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 34 à 37), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les amendements du programme de travail du PNUE, sous réserve de l'amendement décrit à l'alinéa c) ci-après. La liste de tous les projets et activités approuvés figure à l'Annexe III au présent rapport;
- b) pour ce qui est des PGF, de demander au PNUE d'organiser, de concert avec la dixième Réunion des Parties, un atelier auquel participeraient les donateurs bilatéraux, les agences d'exécution et le Secrétariat, afin de passer en revue l'expérience acquise dans ce domaine, en vue de relever la qualité de la préparation et de la mise en oeuvre des projets de PGF;

- c) de reporter le projet ci-après en attendant la tenue de l'atelier sur les projets de PGF:

Yémen: préparation d'un plan de gestion de frigorigènes
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/21)

(Décision 25/25)

Programme de travail de l'ONUDI

55. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 38 et 39), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements du programme de travail de l'ONUDI, sous réserve de l'amendement décrit ci-après concernant un projet particulier. La liste de tous les projets et activités approuvés figure à l'Annexe III au présent rapport.

(Décision 25/26)

56. Les gouvernements de l'Indonésie, de la Macédoine, de la République dominicaine et du Sénégal ayant écrit qu'ils prenaient les mesures nécessaires pour ratifier l'Amendement de Copenhague conformément à la décision 24/16, le Comité exécutif a décidé d'approuver le financement de projets sur le bromure de méthyle dans ces pays, au niveau de financement indiqué à l'Annexe III au présent rapport.

(Décision 25/27)

République populaire démocratique de Corée: Promotion et transfert d'informations sur les solutions de rechange à l'utilisation du bromure de méthyle dans la préparation de lits de semences pour la culture du riz et du maïs (céréales) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/22)

57. Le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus ne portant pas sur des investissements (transfert d'informations) au niveau de financement de 27 500 \$US.

(Décision 25/28)

Programme de travail de la Banque mondiale

58. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 40 à 45), ainsi que des propositions des participants, le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements du programme de travail de la Banque mondiale, sous réserve de l'amendement concernant un projet particulier. La liste de tous les projets et activités approuvés figure à l'Annexe III au présent rapport..

Argentine: Préparation de projet de démonstration sur le bromure de méthyle (agrumes et coton) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/23)

Turquie: Préparation de projet sur le bromure de méthyle
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/23)

59. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 58 et 59), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe III au présent rapport;
- b) d'inviter la Banque mondiale à étudier, de concert avec le représentant des États-Unis d'Amérique et les partenaires nationaux de la Banque, la possibilité de proposer à la 26e réunion du Comité exécutif un nouveau mode de préparation des futures propositions de projets dans le secteur du bromure de méthyle, qui aurait recours, par exemple, à un processus d'appel d'offres pour l'exécution des projets. La proposition tiendrait compte de la nécessité d'assurer une qualité maximale des informations et leur diffusion.

(Décision 25/29)

60. Le Comité exécutif a pris note de l'intention déclarée des États-Unis d'Amérique de lui soumettre à sa prochaine réunion une proposition formelle sur les questions évoquées dans la décision ci-dessus.

Chili: Préparation de projet pour le mécanisme d'enchères de la Phase II

61. Le Comité exécutif a décidé d'approuver la proposition de projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué à l'Annexe III au présent rapport et d'inviter la Banque mondiale à soumettre des rapports d'achèvement sur les projets approuvés aux 7e et 19e réunions du Comité exécutif.

(Décision 25/30)

Uruguay: Préparation de projets

62. Le Comité exécutif a noté que le projet ci-dessus a été retiré par la Banque mondiale.

d) Projets d'investissement

63. Ayant pris note des observations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17), ainsi que des informations et des points de vue présentés dans le cadre des délibérations, le Comité exécutif a approuvé aux fins de financement les projets et activités indiqués à l'Annexe III au présent rapport, sous réserve des conditions précisées dans les recommandations formulées par le

Secrétariat dans les fiches d'évaluation des projets, et des conditions ci-après applicables à certains projets particuliers:

(Décision 25/31)

i) Projets recommandés pour approbation globale

République dominicaine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/33)

- a) Exécution du plan de gestion des frigorigènes; programme de formation des instructeurs dans le secteur de la réfrigération
- b) Exécution du plan de gestion des frigorigènes; surveillance des activités figurant dans le plan de gestion des frigorigènes
- c) Exécution du plan de gestion des frigorigènes; formation des agents de douane
- d) Exécution du plan de gestion des frigorigènes; mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes

El Salvador (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/34)

- e) Exécution du plan de gestion des frigorigènes; formation des agents de douane
- f) Exécution du plan de gestion des frigorigènes; programme de formation des instructeurs dans le secteur de la réfrigération
- g) Exécution du plan de gestion des frigorigènes; surveillance des activités figurant dans le plan de gestion des frigorigènes
- h) Exécution du plan de gestion des frigorigènes; mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes

64. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 46 à 50), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les huit propositions de projet ci-dessus relatives aux plans de gestion des frigorigènes en République Dominicaine et en El Salvador, au niveau de financement indiqué à l'Annexe III au présent rapport, en attendant l'établissement des législations ou des politiques pertinentes dans ces pays;

- b) concernant les projets c) et e) ci-dessus, d'approuver les activités de formation des agents de douane au niveau de financement de 38 000 \$US chacun;
- c) de demander que la possibilité d'assurer une formation régionale plus efficace par rapport aux coûts soit envisagée dans les projets futurs.
- d) de charger le Secrétariat d'étudier de façon plus approfondie la question des gains découlant de la récupération et du recyclage des frigorigènes, ce qui pourrait déboucher sur de nouvelles discussions au sein du Sous-comité sur la question de la compensation des profits dans les grandes campagnes de recyclage

(Décision 25/32)

Chine: Reconversion de la fabrication de réfrigérateurs à Foshan pour remplacer le CFC-11 par du cyclopentane comme agent de gonflage dans la production de panneaux d'isolation de mousse PU (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/30 et Add.1)

65. Le Comité exécutif a noté que le projet ci-dessus avait été retiré de la liste des projets d'investissement présentés par la Banque mondiale aux fins d'approbation globale.

66. Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé des éclaircissements sur la raison du retrait de ce projet, qui avait fait l'objet d'entente entre le gouvernement et l'agence d'exécution, et qui avait été examiné par le Secrétariat et approuvé par le Sous-comité sur l'examen des projets. Il était d'avis que le retrait, à une étape aussi avancée, d'un projet approuvé réduisait à néant les efforts investis dans le processus d'approbation.

67. Le représentant de la Chine a signalé que des projets du même secteur, soumis par une autre agence d'exécution, avaient été différés à cause de questions techniques non résolues, et il a déclaré que les agences d'exécution devraient redoubler d'efforts pour coordonner plus étroitement leurs activités.

ii) Projets à examiner individuellement

Projets de démonstration sur le bromure de méthyle

- a) Botswana : Projet de démonstration - trois solutions de rechange à l'utilisation du bromure de méthyle : techniques de culture dans des matériaux non pédologiques, bio-fumigation avec solarisation et application de faibles doses de mélanges chimiques sur les tomates et les cucurbitacés (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/26)

- b) Cameroun : Projet de démonstration - deux solutions de rechange à l'utilisation du bromure de méthyle : techniques de culture dans des matériaux non pédologiques et application de faibles doses de mélanges chimiques sur le tabac (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/28)
- c) Chili : Projet de démonstration pour l'application expérimentale de solutions de remplacement du bromure de méthyle dans le traitement des sols pour les tomates et les poivrons (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/29)
- d) Croatie : Projet de démonstration : trois solutions de remplacement du bromure de méthyle dans la production de tabac : solarisation plus bio-fumigation, application de faibles doses de produits chimiques et culture dans des matériaux non pédologiques, utilisées dans le cadre d'un programme intégré de lutte phytosanitaire (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/32)
- e) Jordanie : Projet de démonstration : trois solutions de remplacement du bromure de méthyle : pasteurisation à la vapeur, culture dans des matériaux non pédologiques et fumigation optimale des sols, combinées à un programme intégré de lutte phytosanitaire pour la culture des tomates et des concombres (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/37)
- f) Mexique : Projet de démonstration : solutions de remplacement du bromure de méthyle dans la culture des tomates, des fraises, du tabac, des melons et des fleurs coupées (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/39)
- g) Thaïlande : Projet de démonstration : solutions de rechange à l'utilisation du bromure de méthyle dans l'entreposage des grains (riz, maïs, tapioca, céréales fourragères et légumineuses) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/47)
- h) Turquie : Projet de démonstration : solutions de rechange à l'utilisation du bromure de méthyle pour la fumigation des sols dans les cultures protégées (tomates et concombres) et ornementales (oeillets) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/51)
- i) Uruguay : Projet de démonstration : solutions de rechange à l'utilisation du bromure de méthyle pour la fumigation des sols dans les cultures protégées (concombres et poivrons), les lits de semences et les pépinières (légumes, tabac et forêts) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/52)

68. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 52 à 57), le Comité exécutif a décidé d'approuver les neuf projets ci-dessus, au niveau de financement indiqué à l'Annexe III au présent rapport.

(Décision 25/33)

69. À propos des projets sur le bromure de méthyle, le représentant de Pesticide Action Network, section Amérique du Nord, a fait part de ses inquiétudes sur le fait que les descriptions de projets n'indiquaient d'aucune façon la participation des ONG dans la préparation ou la mise en oeuvre des projets, malgré la vaste expérience de ces organisations dans les activités coopératives avec les agriculteurs en vue de promouvoir les nouvelles techniques agricoles et malgré le fait que les lignes directrices relatives aux projets sur le bromure de méthyle préconisaient expressément la participation des parties appropriées, notamment les associations agricoles et les ONG, dans la préparation des projets aussi bien que dans leur mise en oeuvre. Comme la communauté des ONG était diverse et décentralisée, Pesticide Action Network et l'organisme Amis de la Terre avaient mis sur pied un réseau de groupes de contact pour agir comme points de liaison et pour rationaliser le processus de coopération avec les ONG dans la préparation et l'exécution des projets de solutions de rechange au bromure de méthyle. Les agences d'exécution avaient été informées de l'existence de ce réseau et il était espéré qu'elles tireraient parti de cette ressource dans la mise en oeuvre des projets approuvés et dans l'élaboration de nouveaux projets dans ce secteur..

Secteur des mousses

Chine : Élimination du CFC-12 dans la fabrication de filets d'emballage en mousse EPE dans 25 entreprises (projet-parapluie) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/30 et Add. 1)

70. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 61 à 63), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe III au présent rapport;
- b) d'inviter le gouvernement de la Chine, en coopération avec les agences d'exécution responsables, à mettre sur pied un plan de stratégie sectorielle pour le sous-secteur de la mousse de polyéthylène/polystyrène; l'approbation de futurs projets dans ce sous-secteur sera conditionnelle à la préparation d'un tel plan.

(Décision 25/34)

Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/30 et Add.1)

- a) Reconversion de la production de plaques de mousse de polyuréthane à un système à base de refroidissement forcé et de chlorure de méthylène à Wuxi New Type Raw Material Plant
- b) Reconversion de la production de plaques de mousse de polyuréthane souple à un système à base de refroidissement forcé et de chlorure de méthylène pour éliminer le CFC-11 à Cangzhou New-Type Foam Decoration Material Plant

71. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 64 à 66), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe III au présent rapport.
- b) de charger le Secrétariat d'étudier, de concert avec les agences d'exécution, les différents choix techniques pouvant servir de solutions de remplacement au chlorure de méthylène à faible teneur utilisé pour le gonflage des mousses en Chine et de préparer, aux fins de présentation à la 26^e réunion du Comité exécutif, des propositions pour le traitement des projets futurs dans ce sous-secteur.

(Décision 25/35)

Chine : Reconversion au HCFC-141b de la production de mousse de polyuréthane à vaporiser et rigide à Daqing Petroleum Organization Bureau (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/30 et Add.1)

72. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphe 67), le Comité exécutif a décidé de reporter l'examen du projet ci-dessus pour permettre au Secrétariat et au PNUD de régler les problèmes en suspens d'ici la prochaine réunion du Comité exécutif.

(Décision 25/36)

Chine : Reconversion de la production de mousse de polyuréthane à vaporiser et rigide pour remplacer le CFC-11B par du HCFC-141b comme agent de gonflage à Victory Petroleum Organization Bureau (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/30 et Add.1)

73. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphe 68), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe III au présent rapport.

(Décision 25/37)

Malaisie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/38 et Add.1)

- a) Reconversion de la production de mousse de polyuréthane à une technologie de gonflage à base d'eau et de HCFC-141b à Grorich
- b) Reconversion de la production de mousse de polyuréthane à une technologie de gonflage à base d'eau et de HCFC-141b à Minply

74. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphe 69), le Comité exécutif a décidé de différer l'approbation des deux projets ci-dessus en attendant le calcul du coût de l'équipement nécessaire à leur mise en oeuvre, ainsi que la soumission d'explications plus détaillées justifiant le choix des technologies à base de HCFC, conditions qui s'appliquent à tous les projets comportant l'usage de HCFC soumis au Comité exécutif.

(Décision 25/38)

Thaïlande : Reconversion de la production de mousse de polyuréthane à une technologie de gonflage à l'eau et au HCFC-141b à World Plaster/Euro Plan Furniture Co. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/47 et Add.1)

75. Le Comité exécutif a noté que le projet ci-dessus avait été retiré par le PNUD.

Secteur de la réfrigération

Inde (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/35)

- a) Reconversion de la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale pour remplacer le CFC-11 et le CFC-12 par du HCFC-141b et du HFC-134a à Prashant Refrigeration Appliances
- b) Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Sandeep Refrigeration

76. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 71 et 72), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets ci-dessus, au niveau de financement indiqué dans l'Annexe III au présent rapport, étant entendu que les coûts de la formation et du transfert de technologie ont été réduits en conformité avec la décision 22/26 du Comité exécutif et que les futurs projets de groupes comprendront plus de deux entreprises.

(Décision 25/39)

Chine: Reconversion de la fabrication de réfrigérateurs à l'emploi du HFC-134a comme frigorigène et au cyclopentane comme agent de gonflage à Changling Huanghe Group Co Ltd. ("Changhe") (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/30)

77. Ayant pris note de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphe 73), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet susmentionné au niveau de financement de 1 267 638 \$US.

(Décision 25/40)

Chine: Reconversion de la fabrication de réfrigérateurs domestiques au cyclopentane et à l'isobutane à Hangzhou Household Electrical Appliance Industrial Corporation (HHEAIC) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/30)

78. Ayant pris note de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphe 74), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet susmentionné au niveau de financement de 2 238 580 \$US.

(Décision 25/41)

Thaïlande: Projet-parapluie de reconversion de 224 petites et moyennes entreprises pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a dans le secteur de la réfrigération commerciale, et le CFC-11 par du HCFC-141b comme agent de gonflage pour la mousse d'isolation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/47)

79. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 75 et 76), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet susmentionné au niveau de financement maximal de 2 631 486 \$US, sous réserve des conditions suivantes:

- a) La somme sera libérée par tranches;
- b) Une première tranche de 750 000 \$US sera décaissée pour permettre le démarrage du projet;
- c) Il est entendu qu'aucune autre tranche de financement ne sera décaissée avant que des données spécifiques ne soient soumises au Comité exécutif; et
- d) Si les données spécifiques demandées montrent que le projet, par ses éléments «mousses» non lié à l'entretien et «frigorigène», permet d'obtenir une réduction inférieure aux 173 tonnes ODP escomptées, la somme approuvée pour le projet sera réduite proportionnellement en conséquence.

(Décision 25/42)

Turquie: Reconversion de la fabrication de réfrigérateurs commerciaux pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a et du HFC-404a à Safkar (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/51)

80. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 77 et 78), le Comité exécutif a décidé de différer l'examen du projet susmentionné en attendant que les lignes directrices soient disponibles.

(Décision 25/43)

Secteur des solvants

Sri Lanka: Programme national pour le remplacement du tétrachlorure de carbone par du n-butane dans l'industrie du charbon actif (6 entreprises) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/45)

81. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 79 et 80), le Comité exécutif a décidé de différer l'examen du projet ci-dessus.

(Décision 25/44)

Inde (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/Inf.3)

- a) Reconversion de la production de récipients isolants en mousse de polyuréthane rigide à base de CFC à des systèmes à base de HCFC-141b (et partiellement aqueux) à Ajay Corrugating & Plastics P. Ltd..
- b) Reconversion de la production de produits d'isolation en mousse de polyuréthane rigide à base de CFC à des systèmes à base de HCFC-141b (et partiellement aqueux) à Duab International
- c) Reconversion de la production de récipients isolants en mousse de polyuréthane rigide à base de CFC à des systèmes à base de HCFC-141b (et partiellement aqueux) à Jaypee Technoplast P. Ltd.
- d) Reconversion de la production de récipients isolants en mousse de polyuréthane rigide à base de CFC à des systèmes à base de HCFC-141b (et partiellement aqueux) à Jayson Industries
- e) Reconversion de la production de récipients isolants en mousse de polyuréthane rigide à base de CFC à des systèmes à base de HCFC-141b (et partiellement aqueux) à National Flask Industries Ltd.

- f) Reconversion de la production de mousse de polyuréthane rigide à base de CFC à des systèmes à base de HCFC-141b (et partiellement aqueux) à Puff Insulators
- g) Reconversion de la production de produits d'isolation en mousse de polyuréthane rigide à base de CFC à des systèmes à base de HCFC-141b (et partiellement aqueux) à Sintex Industries Ltd.

82. Ayant pris note de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphe 81), le Comité exécutif a décidé:

- a) de différer l'examen des sept projets ci-dessus;
- b) qu'ils devraient être présentés ensemble à la prochaine réunion du Comité exécutif, avec des explications détaillées sur les motifs justifiant le choix de technologies à base de HCFC-141b.

(Décision 25/45)

Turquie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/51)

- a) Remplacement du CFC-11 et du CFC-12 par du cyclopentane et du HFC-134a dans la fabrication de réfrigérateurs commerciaux (surcoûts d'exploitation) à Klimasan.
- b) Remplacement du CFC-11 et du CFC-12 par du cyclopentane et du HFC-134a dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques (surcoûts d'exploitation) à Profilo

83. Ayant pris note de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphe 82), le Comité exécutif a décidé de différer l'examen des deux projets ci-dessus, parce que la demande de financement des surcoûts portaient également sur les compresseurs, pour lesquels des lignes directrices n'avaient pas encore été rédigées.

(Décision 25/46)

e) Questions non résolues reportées de réunions antérieures

- i) Sécurité des technologies à base d'hydrocarbures

84. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 83 à 87), le Comité exécutif a décidé d'approuver l'étude des coûts liés à la sécurité des technologies à base d'hydrocarbures, aux fins d'utilisation comme guide par les agences d'exécution et les entreprises des pays visés à l'article 5 lors de la préparation de projets d'investissement, ainsi que par le Secrétariat lors de l'examen des projets soumis.

(Décision 25/47)

ii) Équipements de base

85. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 88 à 91), ainsi que des propositions de la salle, le Comité exécutif:

- a) a noté que le Sous-comité sur l'examen des projets se proposait de se pencher sur les questions suivantes à sa prochaine réunion:

«La fourniture d'équipements de remplacement constituait une amélioration technologique par rapport aux conditions de base des entreprises pour lesquelles l'adaptation de l'équipement existant n'était pas faisable»;

«Il convient de tenir compte des améliorations technologiques inévitables dans la détermination des surcoûts admissibles»; et

- b) a décidé que le principe des équipements de base sera adopté et mis en oeuvre de façon sélective, par l'application de la décision 18/25 sur les améliorations technologiques qui préconise le calcul au prorata du coût des équipements, en fonction des circonstances particulières décrites ci-après et en recourant aux méthodologies indiquées:

Sous-secteurs de la réfrigération domestique, de la réfrigération commerciale et de la mousse de polyuréthane rigide:

- i) Le surcoût découlant de la fourniture de nouvelles machines de gonflage de mousse, lorsqu'elles sont essentielles à la reconversion et qu'elles ne sont pas incluses dans l'équipement de base, devrait être calculé sur la base, soit de la différence entre le coût d'une machine à faible pression et celui d'une machine à haute pression lorsqu'il est essentiel de disposer d'une machine à haute pression, soit d'un pourcentage convenu du coût d'une machine à faible pression;
- ii) Dans le cas des machines de gonflage dont la vie utile est presque terminée, le surcoût découlant de la reconversion devrait être calculé sur la base du coût d'une nouvelle machine provenant du même fournisseur, dont aura été déduit le coût du remplacement d'une machine à base d'ODS, ou un pourcentage de ce coût calculé conformément aux dispositions de la décision 18/25;
- iii) Dans tous les autres cas, le surcoût découlant de la reconversion devrait être calculé sur la base du coût de l'adaptation de machines de gonflage de mousse similaires disponibles par appel d'offres international.

Pour le secteur des solvants:

Le surcoût découlant de la reconversion des machines de nettoyage par solvants afin d'utiliser des solvants sans CFC ou sans TCA devrait être calculé sur la base du coût de l'adaptation de machines similaires disponibles par appel d'offres international (excluant la reconversion aux technologies aqueuses/semi-aqueuses qui exigent des équipements différents).

(Décision 25/48)

iii) Surcoûts d'exploitation des compresseurs

86. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 92 à 94), le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat de revoir toute la question des surcoûts d'exploitation des compresseurs, et de produire un nouveau document portant sur une méthode de calcul plus simple, fondé par exemple sur un pourcentage des coûts d'investissement.

(Décision 25/49)

f) **Notes sur de nouvelles questions de politique**

i) Projets-parapluies de phase finale

87. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphes 95 et 96), le Comité exécutif a décidé d'adopter, à titre expérimental, les modalités décrites ci-après:

- a) Lorsque le nombre d'entreprises est élevé (plus de 50) et que la qualité des informations est médiocre, les projets-parapluies ne sont pas la solution appropriée.
- b) Si un pays souhaite aborder l'élimination sectorielle en une seule étape, une stratégie sectorielle pourrait être mise en oeuvre sur la base d'un accord d'exécution conclu avec le gouvernement intéressé.
- c) Si un pays ne souhaite pas appliquer de stratégie sectorielle, les entreprises pourraient être réparties entre des projets-parapluies distincts. Le projet final pourra ensuite être soumis en tant que projet-parapluie de phase finale.
- d) Lorsqu'il reste un nombre important d'entreprises de petite envergure ou du secteur non structuré, le projet final pourrait être mis sur pied en suivant la

nouvelle méthode ci-après destinée à régler le cas des dernières petites entreprises d'un secteur::

- i) Les propositions devraient inclure: a) l'appui institutionnel par le biais des directives de politique ou de législation gouvernementales, un plan d'action avec échéances et résultats escomptés en terme d'ODS éliminées; la coordination et la gestion par les bureaux de l'ozone et/ou des intermédiaires financiers; le transfert de technologie, la surveillance et la supervision par des associations de l'industrie et/ou des fournisseurs de pièces et de systèmes; et b) le choix approprié de technologie; des méthodologies novatrices pour réaliser le transfert de technologie; la réalisation d'économies d'échelle grâce à des regroupements géographiques; des arrangements financiers offrant de la souplesse dans l'affectation des ressources approuvées.
- ii) Les besoins en biens d'équipement devraient être déterminés en définissant l'équipement typique dont a besoin une entreprise représentative des entreprises qui restent dans le secteur (l'équipement requis sera modeste et généralement semblable pour toutes les usines), ainsi que le nombre estimatif d'entreprises visées, compte tenu de la possibilité de rationalisation industrielle.
- iii) Les coûts du transfert de technologie, des essais et des activités d'appui seront déterminés sur la base des activités assurées par les ressources techniques locales aux tarifs locaux (avec prévision d'un appui international au début pour former des stagiaires et à la fin pour vérifier l'élimination, si de tels services sont déterminés comme étant essentiels).
- iv) Les surcoûts ou les suréconomies d'exploitation ne seront pas inclus dans les coûts du projet.
- ii) Le financement pourrait inclure l'appui convenu pour certaines des activités du gouvernement décrites en i) ci-dessus.

(Décision 25/50)

ii) Adaptation des équipements de réfrigération commerciale

88. Ayant pris note de la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/17, paragraphe 97), le Comité exécutif a décidé de reporter l'examen du document susmentionné à la 26e réunion du Comité exécutif.

(Décision 25/51)

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRAMMES DE PAYS

- a) Tchad
- b) Moldavie
- c) Nigeria
- d) Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- e) Yémen
- f) Yougoslavie

89. Ayant examiné les programmes de pays de la Moldavie, du Nigeria, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, du Tchad, du Yémen et de la Yougoslavie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/59, 60, 61, 62, 63 et 64 respectivement), le Comité exécutif a constaté qu'aucun de ces pays, sinon une minorité, n'avait communiqué de données au Secrétariat de l'ozone comme le stipule le Protocole de Montréal.

90. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les programmes de pays de la Moldavie, du Nigeria, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, du Tchad, du Yémen et de la Yougoslavie;
- b) d'inviter les agences d'exécution et le PNUE à aider les pays qui ne l'ont pas encore fait à soumettre les données demandées au Secrétariat de l'ozone conformément aux termes du Protocole de Montréal;
- b) d'inviter les gouvernements la Moldavie, du Nigeria, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, du Tchad, du Yémen et de la Yougoslavie à lui présenter chaque année un rapport sur l'avancement de la mise en oeuvre de leurs programmes de pays, conformément à sa décision sur la mise en oeuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, paragraphe 135). Établi selon la présentation approuvée, le premier rapport couvrira la période du 1er août 1998 au 31 décembre 1999 et devra parvenir au Secrétariat avant le 1er mai 2000.

(Décision 25/52)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: OCTROI DE PRÊTS À DES CONDITIONS DE FAVEUR

91. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité exécutif a été saisi d'un document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/65) contenant une note du Secrétariat sur l'étude soumise par la Banque mondiale comme suite à la décision 24/62, un résumé analytique de l'étude de l'International Finance Corporation sur la portée d'un mécanisme de financement sans subvention pour l'élimination des ODS, un résumé des résultats et des recommandations du groupe de la Banque mondiale, ainsi qu'un résumé du «Programme de remplacement des systèmes de refroidissement d'édifices visant à réduire l'utilisation de CFC-11 et de CFC-12 dans les activités d'entretien du système de refroidissement à Electricity Generating Authority of Thailand (EGAT)», qui comportait un élément de prêt à des conditions de faveur.

92. Étant donné que l'article 10 du Protocole de Montréal permettait un financement soit par subvention soit par prêt à des conditions de faveur, il a été avancé que, compte tenu des ressources limitées, il fallait envisager la possibilité de financer un projet au moyen de prêts, en plus des subventions. Il a cependant été souligné que le mécanisme de prêt ne doit pas nuire à l'utilisation des ressources du Fonds multilatéral pour le financement des projets. Il a été généralement admis qu'il s'agissait d'un sujet délicat avec des répercussions techniques, financières et politiques, qui devrait être étudié avec un esprit ouvert et en tenant compte de tous les points de vue.

93. Le Comité exécutif a cherché à déterminer s'il fallait renvoyer la question des prêts à des conditions favorables à la Réunion des Parties en lui soumettant éventuellement des recommandations, ou s'il lui suffisait d'agir seul sur ce chapitre. Plusieurs représentants ont pensé qu'il serait approprié de soumettre toute proposition de mécanisme à la Réunion des Parties, pour décision. D'autres représentants se sont opposés à ce point de vue, en rappelant les décisions antérieures des Réunions des Parties qui demandaient expressément au Comité exécutif de mettre sur pied un tel programme. Il a été proposé de constituer un groupe de contact chargé d'examiner la question plus en détail, mais il a également été avancé qu'il serait préférable de restreindre le cadre d'examen de la question à la Réunion des Parties.

94. Le Comité exécutif a décidé de créer un groupe de contact à composition non limitée et sans mandat précis, qui sera chargé de rassembler tous les points de vue et d'établir un consensus sur l'octroi de prêts à des conditions de faveur. Le groupe commencerait sa tâche immédiatement et rendrait compte de ses délibérations à la prochaine réunion du Comité exécutif.

(Décision 25/53)

95. Le coordonnateur du groupe de contact à composition non limitée nouvellement formé a présenté un rapport intérimaire sur la première réunion du groupe, qui avait eu pour résultats de recenser les éléments d'une méthodologie, pour diffusion aux participants. À sa prochaine réunion, le groupe déterminera la meilleure méthode possible à suivre.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: COÛTS D'ADMINISTRATION DES AGENCES D'EXÉCUTION (RAPPORT DE SITUATION)

96. Le Comité exécutif a discuté de la question après avoir pris connaissance des documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/66 et Add.1, le premier comprenant un bref rapport de situation sur la question, et le second, un rapport intérimaire du consultant chargé de l'étude. Les agences d'exécution ont été priées instamment de répondre dans les plus brefs délais au questionnaire qui leur a été envoyé au mois de mai 1998 afin que le consultant puisse parachever son rapport et le soumettre à la 26e réunion du Comité exécutif.

97. Le Comité exécutif a examiné les divers moyens de réduire les coûts administratifs, notamment en n'imputant pas de coûts d'administration à la préparation de projets, aux surcoûts d'exploitation et aux imprévus, comme première mesure. Il a été suggéré d'imposer des coûts d'administration réduits aux projets aux coûts élevés. Toutefois, l'on s'est inquiété que l'idée de ne pas imputer de coûts d'administration à la préparation de projets risque d'avoir des effets défavorables sur l'établissement de projets ou que le coût de la préparation des projets n'augmente pour tenir compte des coûts d'administration.

98. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de reporter l'examen de la question à sa 26e réunion;
- b) de demander aux agences d'exécution de tenir compte des suggestions et des points de vue exprimés pendant les délibérations lorsqu'elles prépareront leurs plans d'activités pour 1999, de manière à réduire leurs coûts d'appui du niveau actuel de 13% à un niveau moyen de 10%, afin de libérer des fonds pour d'autres activités.

(Décision 25/54)

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-GROUPE DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION

- a) Rapport du Sous-groupe du Comité exécutif**
- b) Rapport sur les vérifications techniques**

99. En sa qualité de coordonnateur du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production, le représentant du Canada a présenté le rapport de la 6e réunion du Sous-groupe tenue le 26 juillet 1998 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/67). Des représentants des pays ci-après avaient participé à la réunion : Canada, Chine, Costa Rica, États-Unis d'Amérique et Italie. L'Inde était présente à titre d'observateur.

100. Le Chef du Secrétariat avait informé le Sous-groupe que le cabinet de consultants retenu assurerait, sur une période de 20 semaines, le peaufinage des vérifications techniques de toutes les usines en Chine et en Inde en même temps, les lignes directrices applicables étant les mêmes pour les deux pays. Le Sous-groupe recevrait un premier rapport intérimaire et, une fois les vérifications terminées, un rapport complet portant sur toutes les usines de chaque pays.

101. Le Sous-groupe a examiné les moyens d'obtenir les résultats des analyses avant la date prévue du premier trimestre de 1999 afin aider la Chine et l'Inde à respecter l'échéance de 1999. Étant donné que la Chine avait déjà soumis un projet de stratégie sectorielle et qu'elle avait reçu l'approbation de la 24^e réunion du Comité exécutif pour le financement de la préparation d'un projet-parapluie sur la fermeture d'usines productrices de CFC, le Sous-groupe a recommandé une démarche à suivre.

102. À l'issue de son examen des paramètres à utiliser pour déterminer le niveau de compensation en cas de fermeture d'usines productrices d'ODS, le Sous-groupe n'a pas pu s'entendre sur deux questions importantes: a) fallait-il ou non autoriser une augmentation du niveau de production de base et, dans l'affirmative, dans quelle proportion; et b) comment déterminer la date d'admissibilité du début de la production commerciale d'une usine. Le Sous-groupe a décidé de revenir sur ce sujet lorsque les résultats des deux premières vérifications techniques seront disponibles au premier trimestre de 1999, en tenant compte de toute proposition de projet dont il serait saisi au cours de l'année.

103. Le Comité exécutif a pris note du rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production et a décidé d'adopter les recommandations suivantes du Sous-groupe:

- a) Les demandes de financement pour la préparation de projets pourraient être transmises au Sous-groupe, aux fins de présentation au Comité exécutif, lorsque les données préliminaires de production et le projet de plan sectoriel du pays auront été soumis;
- b) Pour ce qui est de la proposition de projet pour laquelle la Chine avait reçu des fonds en vue de sa préparation, si ce pays était prêt à soumettre une proposition de projet innovatrice avant même la réception finale des données vérifiées, il pourrait la présenter de façon officielle au coordonnateur du Sous-groupe qui la communiquerait aux membres du Sous-groupe pour avoir leurs observations et leurs points de vue sur sa formulation, en vue d'évaluer la possibilité de la soumettre au Sous-comité sur l'examen des projets à sa prochaine réunion au Caire en novembre 1998;
- c) Si, après avoir examiné les observations des membres, le coordonnateur du Sous-groupe concluait qu'il serait possible de saisir le Sous-comité sur l'examen des projets de ce projet, il communiquerait au Sous-comité les observations spécifiques des membres du Sous-groupe sur la proposition.

Et si le Sous-comité décidait d'examiner le projet et d'en recommander l'approbation, une approbation définitive serait sans doute sujette à la confirmation des chiffres présentés par la vérification technique, ainsi qu'à la présentation d'une stratégie sectorielle définitive;

- c) Les autres pays visés à l'article 5 producteurs de CFC qui souhaiteraient demander des fonds pour la préparation de projets devront se conformer aux conditions établies dans les décisions pertinentes antérieures du Comité exécutif, soumettre les données requises et un projet de stratégie sectorielle selon la forme de présentation approuvée, de façon que la procédure établie pour la Chine puisse être appliquée dans leurs cas également.

(Décision 25/55)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU GROUPE DE CONTACT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PME

104. Le représentant du Pérou a informé le Comité exécutif que le Sous-groupe sur les PME s'était réuni pendant la présente réunion, avec la participation des représentants de la Chine, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Italie, du Pérou et de la Suisse. Le Sous-groupe a proposé que le Comité exécutif prenne des mesures conformes à sa décision 20/41, qui permettraient au Comité ainsi qu'à un groupe de pays visés à l'article 5 de mieux comprendre les difficultés que soulève la reconversion des industries de petite envergure.

105. En conséquence, le Comité exécutif a décidé de réserver la somme de 10 millions \$US provenant des fonds disponibles pour 1999 à l'établissement d'un créneau de financement en vue de faciliter les reconversion pilotes des principaux groupes de petites entreprises qui répondraient aux critères suivants:

- a) Étant donné que les projets couvrant les PME dans les pays à faible volume de consommation sont actuellement recevables aux fins de financement intégral, ce créneau ne s'appliquerait qu'aux projets de groupe dans les pays dont la consommation annuelle d'ODS est égale ou supérieure à 360 tonnes ODP;
- b) Les projets de groupe admissibles à ce premier programme pilote devraient relever uniquement des secteur des aérosols ou des mousses, et devraient inclure des entreprises dont la consommation annuelle d'ODS ne dépasse pas les niveaux suivants:

<u>Aérosols:</u>		20 tonnes ODP/an.
<u>Mousses:</u>	Souple	25 tonnes ODP/an.
	Polyéthylène/polystyrène extrudée	25 tonnes ODP/an.
	Souple à pellicule intégrée	10 tonnes ODP/an.
	Polyuréthane rigide	10 tonnes ODP/an.

- c) Les projets de groupe auront une valeur égale ou inférieure à 1 million \$US et leur rapport de coût-efficacité global ne devra pas dépasser de plus de 150% les seuils applicables aux sous-secteurs mentionnés à l'alinéa b) ci-dessus. Ces projets de groupe devraient appliquer les technologies disponibles présentant le meilleur rapport de coût-efficacité et prévoir l'éventualité d'une utilisation commune/centralisée de l'équipement et d'une rationalisation industrielle;
- d) Le projet de groupe devrait être accompagné d'un plan gouvernemental comprenant des politiques et des réglementations destinées à assurer que le niveau d'élimination particulier convenu sera maintenu;
- e) Aucun pays individuel ne pourra présenter une demande supérieure à 1 million \$US dans le cadre de ce créneau de financement. Par contre, les projets proposés par un pays peuvent couvrir plusieurs secteurs.

(Décision 25/56)

106. Le Comité exécutif a noté que, pour le moment, la question des PME serait renvoyée au Sous-comité sur l'examen des projets pour qu'il en fasse l'examen sur une perspective plus vaste.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

Accord d'État hôte entre le gouvernement du Canada et le Fonds multilatéral

107. Ayant pris note des observations du Chef du Secrétariat sur l'accord d'État hôte conclu entre le gouvernement du Canada et le Fonds multilatéral, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'autoriser le président du Comité exécutif à signer l'accord d'État hôte entre le gouvernement du Canada et le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal;
- b) de charger le Chef du Secrétariat de consulter le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies pour préciser qui doit signer l'Accord entre les Nations Unies et le gouvernement du Canada sur les privilèges,

immunités et facilités des fonctionnaires des Nations Unies desservant le Secrétariat du Fonds multilatéral.

(Décision 25/57)

Projet sur des systèmes de refroidissement en Thaïlande

108. Le représentant des États-Unis d'Amérique a rappelé qu'un projet sur des systèmes de refroidissement en Thaïlande était inscrit à l'ordre du jour du Comité exécutif depuis plusieurs réunions et que plusieurs délégations, dont la sienne, s'y étaient opposés en raison du coût. Constatant que la Banque mondiale avait fait preuve d'une imagination remarquable dans la recherche de diverses sources de financement, il a indiqué que la proposition de projet avait été révisée et qu'elle comprenait désormais un prêt renouvelable financé à 50% par le Fonds multilatéral et à 50% par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Affirmant qu'il pourrait être très avantageux d'obtenir ce type de financement conjoint, il a suggéré que le FEM soit avisé de l'intérêt du Fonds à participer à ce genre d'arrangements de coopération.

Prochaine réunion du Comité exécutif

109. Conformément à sa décision 23/56, le Comité exécutif a confirmé que sa vingt-sixième réunion se tiendrait au Caire, en Égypte, du 11 au 13 novembre 1998, et qu'elle serait précédée des réunions du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, les 9 et 10 novembre 1998.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

110. Se fondant sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/L.1, la réunion a adopté son rapport le vendredi 31 juillet 1998.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

111. Après avoir prononcé une brève allocution de clôture, le président a déclaré la réunion close le vendredi 31 juillet 1998 à midi.

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL	
État du Fonds au 28 juillet 1998 en \$ US	
REVENUS	
Contributions reçues	
- Paiements en espèces et billets à ordre encaissés	650,422,023
- Billets à ordre en main	99,893,659
Coopération bilatérale	21,196,977
Intérêts créditeurs	53,622,888
Revenus divers	3,694,437
TOTAL DES REVENUS	828,829,985
AFFECTATIONS ET PROVISIONS	
PNUD	217,940,396
PNUE	32,684,786
ONUDI	156,504,904
Banque mondiale	319,839,546
Total des affectations aux agences d'exécution	726,969,632
Coûts du Secrétariat et Comité exécutif (1991-1998)	
- comprennent les fonds pré pour les contrats du personnel jusqu'en 2001	24,163,609
Activités du surveillance et d'évaluation à la 22e réunion du Comité exécutif	
- réunion du Comité exécutif	361,000
Activités de vérification technique approuvées à la 24e réunion du Comité exécutif	
- réunion du Comité exécutif	600,000
Coopération bilatérale	21,196,977
Provision pour baisses de valeur des billets à ordre dans le cadre de	
- nouveaux projets bilatéraux	1,953,227
Total des affectations et provisions	775,244,445
SOLDE DISPONIBLE POUR DE NOUVELLES AFFECTATIONS	
	53,585,539

Fonds en dépôt pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
Sommaire des États de contributions et autres revenus 1991 - 1998
Au 28 juillet 1998

DESCRIPTION	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	TOTAL
	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)
Contributions promises	53,308,224	72,797,293	108,923,724	142,630,330	142,404,091	147,905,193	157,144,159	157,465,437	982,578,451
Versements en espèces	46,350,898	61,817,895	97,700,638	123,654,263	117,999,894	102,614,711	88,041,909	12,241,815	650,422,023
Assistance bilatérale	480,000	1,726,772	2,282,736	4,874,062	5,568,635	2,010,661	3,160,161	1,093,950	21,196,977
Billets à ordre	-	-	-	-	5,782,232	21,675,055	38,949,464	33,486,908	99,893,659
Total des versements	46,830,898	63,544,667	99,983,374	128,528,325	129,350,761	126,300,427	130,151,533	46,822,673	771,512,659
Contributions contestées	-	-	-	-	-	8,098,267	-	-	8,098,267
Arriérés de contributions	6,477,326	9,252,626	8,940,350	14,102,005	13,053,330	13,506,499	26,992,626	110,642,764	202,967,525
% Versements/Engagements	88%	87%	92%	90%	91%	85%	83%	30%	79%

Intérêts créditeurs	540,614	1,757,933	3,025,097	5,701,779	11,211,677	11,612,277	18,328,786	1,444,725	53,622,888
Revenus divers	703,334	522,219	216,520	651,433	428,554	263,321	533,982	375,074	3,694,437
TOTAL DES REVENUS	48,074,846	65,824,819	103,224,991	134,881,537	140,990,992	138,176,025	149,014,302	48,642,472	828,829,984

Montant cumulatifs	1991 - 1993	1994 - 1996	1991 - 1996	1991 - 1997	1991 - 1998
Total des engagements	235,029,241	432,939,614	667,968,855	825,113,014	982,578,451
Total des versements	210,358,939	384,179,514	594,538,453	724,689,986	736,774,759
%age du total des engagements	90%	89%	89%	88%	75%
Total des revenus	217,124,656	414,043,173	631,173,211	780,187,512	828,829,984
Total des arriérés de contributions	24,670,302	48,760,100	73,430,402	100,423,028	211,065,792
%age du total des engagements	10%	11%	11%	12%	21%
Arriérés de contributions pour les économies en transition	24,670,102	31,441,066	56,111,168	66,466,842	78,037,497
%age du total des engagements	10%	7%	8%	8%	8%

Fonds en dépôt pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
État des contributions pour 1998
Au 28 juillet 1998

PARTIE	Contributions Convenues (\$US)	Versements en espèces (\$US)	Assistance Bilatérale (\$US)	Billets à Ordre (\$US)	Arriérés de Contributions (\$US)
AUSTRALIE	2,719,451	1,641,850	0	0	1,077,601
AUTRICHE	1,589,409	0	0	0	1,589,409
AZERBAIJAN	215,902	0	0	0	215,902
BÉLARUS	537,459	0	0	0	537,459
BELGIQUE	1,851,248	0	0	0	1,851,248
CANADA	5,700,741	0	124,300	0	5,576,441
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	477,741	0	0	0	477,741
DANEMARK	1,318,383	1,318,383	0	0	0
FINLANDEE	1,134,636	0	0	0	1,134,636
FRANCE	11,773,570	0	366,250	0	11,407,320
ALLEMAGNE	16,615,295	0	34,400	16,615,295	(34,400)
GRÈCE	698,237	1,950	0	0	696,287
HONGRIE	257,245	257,245	0	0	0
ISLANDE	55,124	55,124	0	0	0
IRLANDE	385,868	0	0	0	385,868
ISRAEL	491,522	0	0	0	491,522
ITALIE	9,550,235	0	0	0	9,550,235
JAPON	28,361,303	0	0	0	28,361,303
LIECHTENSTEIN	18,375	18,375	0	0	0
LITHUANIA	123,236	0	0	0	123,236
LUXEMBOURG	128,623	128,623	0	0	0
MONACO	18,375	18,369	0	0	6
PAYS BAS	2,916,979	0	0	0	2,916,979
NOUVELLE-ZÉLANDE	440,992	440,992	0	0	0
NORVÈGE	1,028,982	0	0	0	1,028,982
POLOGNE	620,145	0	0	0	620,145
PORTUGAL	505,303	0	0	0	505,303
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8,176,728	0	0	0	8,176,728
SLOVENIE	151,591	151,591	0	0	0
ESPAGNE	4,341,016	4,341,016	0	0	0
SUÈDE *	2,255,491	1,804,393	0	0	451,098
SUISSE	2,223,335	0	0	0	2,223,335
TADJIKISTAN	28,997	0	0	0	28,997
TURKMENISTAN	59,718	0	0	0	59,718
UKRAINE	2,094,712	0	0	0	2,094,712
ROYAUME-UNI	9,766,137	0	0	9,766,137	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	38,833,333	2,063,904	569,000	7,105,476	29,094,953
TOTAL	157,465,437	12,241,815	1,093,950	33,486,908	110,642,763

* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

Fonds en dépôt pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
État des contributions pour 1997
Au 28 juillet 1998

PARTIE	Contributions Convenues (\$US)	Versements en espèces (\$US)	Assistance Bilatérale (\$US)	Billets à Ordre (\$US)	Arriérés de Contributions (\$US)
AUSTRALIE	2,719,451	2,719,451	0	0	0
AUTRICHE	1,589,409	1,589,409	0	0	0
AZERBAIJAN	215,902	0	0	0	215,902
BÉLARUS	537,459	0	0	0	537,459
BELGIQUE	1,851,248	1,851,248	0	0	0
BULGARIE *	68,000	68,000	0	0	0
CANADA	5,700,741	4,741,605	860,635	0	98,501
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	376,958	376,958	0	0	0
DANEMARK	1,318,383	1,318,383	0	0	0
FINLANDE	1,134,636	907,708	93,490	0	133,438
FRANCE	11,773,570	0	1,720,136	10,053,434	0
ALLEMAGNE	16,615,295	2,769,216	0	13,846,079	0
GRÈCE	698,237	698,237	0	0	0
HONGRIE	257,245	257,245	0	0	0
ISLANDE	55,124	55,124	0	0	0
IRLANDE	385,868	385,868	0	0	0
ISRAËL	491,522	367,999	0	0	123,523
ITALIE	9,550,235	0	0	0	9,550,235
JAPON**	28,361,303	22,689,043	0	0	5,672,260
LIECHTENSTEIN	18,375	18,375	0	0	0
LUXEMBOURG	128,623	128,623	0	0	0
MONACO	18,375	18,363	0	0	12
PAYS BAS	2,916,979	0	0	2,916,979	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	440,992	440,992	0	0	0
NORVÈGE	1,028,982	0	0	0	1,028,982
POLOGNE	620,145	620,145	0	0	0
PORTUGAL	505,303	505,303	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8,176,728	0	0	0	8,176,728
SLOVAQUIE	151,591	151,591	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	592,583	592,583	0	0	0
ESPAGNE	4,341,016	4,341,016	0	0	0
SUÈDE	2,255,491	2,225,491	0	0	30,000
SUISSE	2,223,335	2,189,435	33,900	0	0
TURKMENISTAN	59,718	0	0	0	59,718
UKRAINE	1,365,867	0	0	0	1,365,867
ROYAUME-UNI	9,766,137	1,627,690	0	8,138,448	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	38,833,333	34,386,809	452,000	3,994,524	0
TOTAL	157,144,159	88,041,909	3,160,161	38,949,464	26,992,626

* Contribution supplémentaire volontaire

** Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

Fonds en dépôt pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
1991 -1997 Sommaire des États de contributions
Au 28 juillet 1998

PARTE	Contributions Convenues (\$US)	Versements en espèces (\$US)	Assistance Bilatérale (\$US)	Billets à Ordre (\$US)	Arriérés de Contributions (\$US)
AUSTRALIE	14,889,293	14,142,365	746,928	0	0
AUTRICHE *	7,801,649	7,669,859	116,628	0	15,162
AZERBAIJAN	279,084	0	0	0	279,084
BÉLARUS	1,073,829	0	0	0	1,073,829
BELGIQUE	10,439,537	10,439,537	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	897,207	897,207	0	0	0
CANADA	30,648,861	27,503,242	3,047,118	0	98,501
CHYPRE	148,670	148,670	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHEQUE	3,226,531	3,226,531	0	0	0
DANEMARK	6,717,981	6,512,981	205,000	0	0
FINLANDE	5,709,270	5,378,902	196,930	0	133,438
FRANCE	60,371,664	32,029,327	3,308,239	21,288,134	3,745,964
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	89,030,762	63,444,604	1,355,296	24,230,862	0
GRÈCE	3,636,581	3,636,581	0	0	0
HONGRIE	1,678,170	1,678,170	0	0	0
ISLANDE	296,191	296,191	0	0	0
IRLANDE	1,884,522	1,884,522	0	0	0
ISRAEL	2,066,258	1,942,735	0	0	123,523
ITALIE	43,592,742	28,644,156	0	0	14,948,586
JAPON	126,862,345	121,190,085	0	0	5,672,260
KOWEIT	286,549	286,349	0	0	200
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	98,731	98,731	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	628,175	628,175	0	0	0
MALTE	28,052	28,052	0	0	0
MONACO	78,162	78,150	0	0	12
PAYS BAS	15,343,665	12,426,686	0	2,916,979	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	2,369,528	2,369,528	0	0	0
NORVÈGE	5,465,964	4,436,982	0	0	1,028,982
PANAMA	16,915	16,915	0	0	0
POLOGNE	1,095,069	1,093,463	0	0	1,606
PORTUGAL	2,213,583	2,213,583	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	62,990,339	0	0	0	62,990,339
SINGAPOUR	531,221	459,245	71,976	0	0
SLOVAQUIE	1,107,963	1,107,963	0	0	0
SLOVENIA	61,290	0	0	0	61,290
AFRIQUE DU SUD	3,793,691	3,763,691	30,000	0	0
ESPAGNE	20,873,441	20,873,441	0	0	0
SUÈDE	11,526,906	11,496,906	0	0	30,000
SUISSE	11,339,418	11,062,918	276,500	0	0
TURKMENISTAN	116,321	0	0	0	116,321
UKRAINE	2,791,263	785,600	0	0	2,005,663
ÉMIRATS ARABES UNIS	559,639	559,639	0	0	0
ROYAUME-UNI	49,862,812	35,886,560	0	13,976,253	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	212,584,903	197,841,967	10,748,412	3,994,524	0
OUBÉKISTAN	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	817,014,747	638,180,208	20,103,027	66,406,751	92,324,761
Contributions contestées **	8,098,267	0	0	0	8,098,267
TOTAL	825,113,014	638,180,208	20,103,027	66,406,751	100,423,028

* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

** Dans ce tableau, les montants contestés par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été déduits de leurs contributions convenues pour 1996 et sont indiqués ici sous forme de total

Fonds en dépôt pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
1994 -1996 Sommaire des États de contributions
Au 28 juillet 1998

PARTIE	Contributions Convenues (\$US)	Versements en espèces (\$US)	Assistance Bilatérale (\$US)	Billets à Ordre (\$US)	Arriérés de Contributions (\$US)
AUSTRALIE	7,845,588	7,142,371	703,217	0	0
AUTRICHE *	4,123,053	3,991,263	116,628	0	15,162
AZERBAIJAN	63,182	0	0	0	63,182
BÉLARUS	160,066	0	0	0	160,066
BELGIQUE	5,452,741	5,452,741	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	529,218	529,218	0	0	0
CANADA	16,253,343	14,900,193	1,353,150	0	0
CHYPRE	122,023	122,023	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1,918,089	1,918,089	0	0	0
DANEMARK	3,517,291	3,312,291	205,000	0	0
FINLANDE	3,064,031	2,960,591	103,440	0	0
FRANCE	31,398,558	14,829,791	1,588,103	11,234,700	3,745,964
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	46,731,522	35,009,821	1,336,918	10,384,783	0
GRÈCE	1,882,874	1,882,874	0	0	0
HONGRIE	871,800	871,800	0	0	0
ISLANDE	156,911	156,911	0	0	0
IRLANDE	993,714	993,714	0	0	0
ISRAËL	1,268,293	1,268,293	0	0	0
ITALIE	22,449,969	17,051,618	0	0	5,398,351
JAPON	65,152,008	65,152,008	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	52,304	52,304	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	331,238	331,238	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	52,304	52,304	0	0	0
PAYS BAS	7,997,927	7,997,927	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	1,255,284	1,255,284	0	0	0
NORVÈGE	2,894,111	2,894,111	0	0	0
PANAMA	16,915	16,915	0	0	0
POLOGNE	1,606	0	0	0	1,606
PORTUGAL	1,176,693	1,176,693	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	31,159,609	0	0	0	31,159,609
SINGAPOUR	209,324	169,324	40,000	0	0
SLOVAQUIE	597,218	597,218	0	0	0
SLOVENIE	61,290	0	0	0	61,290
AFRIQUE DU SUD	1,992,053	1,962,053	30,000	0	0
ESPAGNE	11,022,275	11,022,275	0	0	0
SUÈDE	6,010,335	6,010,335	0	0	0
SUISSE	5,979,856	5,737,256	242,600	0	0
TURKMENISTAN	56,603	0	0	0	56,603
UKRAÏNE	0	0	0	0	0
ÉMIRATS ARABES UNIS	0	0	0	0	0
ROYAUME-UNI	26,270,127	20,432,322	0	5,837,805	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	113,750,001	107,015,699	6,734,302	0	0
OUBÉKISTAN	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	424,841,347	344,268,868	12,453,358	27,457,288	40,661,833
Contributions contestées**	8,098,267	0	0	0	8,098,267
TOTAL	432,939,614	344,268,868	12,453,358	27,457,288	48,760,100

* Arriérés de contributions retenus à titre de coopération bilatérale

** Dans ce tableau, les montants contestés par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été déduits de leurs contributions convenues pour 1996 et sont indiqués ici sous forme de total

Fonds en dépôt pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
1991 -1993 Sommaire des États de contributions
Au 28 juillet 1998

PARTIE	Contributions Convenues (\$US)	Versements en espèces (\$US)	Assistance Bilatérale (\$US)	Billets à Ordre (\$US)	Arriérés de Contributions (\$US)
AUSTRALIE	4,324,254	4,280,543	43,711	0	0
AUTRICHE	2,089,187	2,089,187	0	0	0
AZERBAIJAN	0	0	0	0	0
BÉLARUS	376,304	0	0	0	376,304
BELGIQUE	3,135,548	3,135,548	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	299,989	299,989	0	0	0
CANADA	8,694,777	7,861,444	833,333	0	0
CHYPRE	26,647	26,647	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	931,484	931,484	0	0	0
DANEMARK	1,882,307	1,882,307	0	0	0
FINLANDE	1,510,603	1,510,603	0	0	0
FRANCE	17,199,536	17,199,536	0	0	0
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	25,683,945	25,665,567	18,378	0	0
GRÈCE	1,055,470	1,055,470	0	0	0
HONGRIE	549,125	549,125	0	0	0
ISLANDE	84,156	84,156	0	0	0
IRLANDE	504,940	504,940	0	0	0
ISRAEL	306,443	306,443	0	0	0
ITALIE	11,592,538	11,592,538	0	0	0
JAPON	33,349,034	33,349,034	0	0	0
KOWEIT	286,549	286,349	0	0	200
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	28,052	28,052	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	168,314	168,314	0	0	0
MALTE	28,052	28,052	0	0	0
MONACO	7,483	7,483	0	0	0
PAYS BAS	4,428,759	4,428,759	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	673,252	673,252	0	0	0
NORVÈGE	1,542,871	1,542,871	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	473,318	473,318	0	0	0
PORTUGAL	531,587	531,587	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	23,654,002	0	0	0	23,654,002
SINGAPOUR	321,897	289,921	31,976	0	0
SLOVAQUIE	359,154	359,154	0	0	0
SLOVENIA	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	1,209,055	1,209,055	0	0	0
ESPAGNE	5,510,150	5,510,150	0	0	0
SUÈDE	3,261,080	3,261,080	0	0	0
SUISSE	3,136,227	3,136,227	0	0	0
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAINE	1,425,396	785,600	0	0	639,796
ÉMIRATS ARABES UNIS	559,639	559,639	0	0	0
ROYAUME-UNI	13,826,548	13,826,548	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	60,001,569	56,439,459	3,562,110	0	0
OÛZBEKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	235,029,241	205,869,431	4,489,508	0	24,670,302

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL	
État du Fonds au 28 juillet 1998 en \$ US	
REVENUS	
Contributions reçues	
- Paiements en espèces et billets à ordre encaissés	650,422,023
- Billets à ordre en main	99,893,659
Coopération bilatérale	21,196,977
Intérêts créditeurs	53,622,888
Revenus divers	3,694,437
TOTAL DES REVENUS	828,829,985
AFFECTATIONS ET PROVISIONS	
PNUD	217,940,396
PNUE	32,684,786
ONUDI	156,504,904
Banque mondiale	319,839,546
Total des affectations aux agences d'exécution	726,969,632
Coûts du Secrétariat et Comité exécutif (1991-1998)	
- comprennent les fonds pré pour les contrats du personnel jusqu'en 2001	24,163,609
Activités de surveillance et d'évaluation à la 22e réunion du Comité exécutif	
- réunion du Comité exécutif	361,000
Activités de vérification technique approuvées à la 24e réunion du Comité exécutif	
- réunion du Comité exécutif	600,000
Coopération bilatérale	21,196,977
Provision pour baisses de valeur des billets à ordre dans le cadre de	
- nouveaux projets bilatéraux	1,953,227
Total des affectations et provisions	775,244,445
SOLDE DISPONIBLE POUR DE NOUVELLES AFFECTATIONS	53,585,539

Fonds en dépôt pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
Sommaire des États de contributions et autres revenus 1991 - 1998
Au 28 juillet 1998

DESCRIPTION	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	TOTAL
	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)
Contributions promises	53,308,224	72,797,293	108,923,724	142,630,330	142,404,091	147,905,193	157,144,159	157,465,437	982,578,451
Versements en espèces	46,350,898	61,817,895	97,700,638	123,654,263	117,999,894	102,614,711	88,041,909	12,241,815	650,422,023
Assistance bilatérale	480,000	1,726,772	2,282,736	4,874,062	5,568,635	2,010,661	3,160,161	1,093,950	21,196,977
Billets à ordre	-	-	-	-	5,782,232	21,675,055	38,949,464	33,486,908	99,893,659
Total des versements	46,830,898	63,544,667	99,983,374	128,528,325	129,350,761	126,300,427	130,151,533	46,822,673	771,512,659
Contributions contestées	-	-	-	-	-	8,098,267	-	-	8,098,267
Arriérés de contributions	6,477,326	9,252,626	8,940,350	14,102,005	13,053,330	13,506,499	26,992,626	110,642,764	202,967,525
% Versements/Engagements	88%	87%	92%	90%	91%	85%	83%	30%	79%

Intérêts créditeurs	540,614	1,757,933	3,025,097	5,701,779	11,211,677	11,612,277	18,328,786	1,444,725	53,622,888
Revenus divers	703,334	522,219	216,520	651,433	428,554	263,321	533,982	375,074	3,694,437
TOTAL DES REVENUS	48,074,846	65,824,819	103,224,991	134,881,537	140,990,992	138,176,025	149,014,302	48,642,472	828,829,984

Montant cumulatifs	1991 - 1993	1994 - 1996	1991 - 1996	1991 - 1997	1991 - 1998
Total des engagements	235,029,241	432,939,614	667,968,855	825,113,014	982,578,451
Total des versements	210,358,939	384,179,514	594,538,453	724,689,986	736,774,759
%age du total des engagements	90%	89%	89%	88%	75%
Total des revenus	217,124,656	414,043,173	631,173,211	780,187,512	828,829,984
Total des arriérés de contributions	24,670,302	48,760,100	73,430,402	100,423,028	211,065,792
%age du total des engagements	10%	11%	11%	12%	21%
Arriérés de contributions pour les économies en transition	24,670,102	31,441,066	56,111,168	66,466,842	78,037,497
%age du total des engagements	10%	7%	8%	8%	8%

Fonds en dépôt pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
 État des contributions pour 1998
 Au 28 juillet 1998

PARTIE	Contributions Convenues (\$US)	Versements en espèces (\$US)	Assistance Bilatérale (\$US)	Billets à Ordre (\$US)	Arriérés de Contributions (\$US)
AUSTRALIE	2,719,451	1,641,850	0	0	1,077,601
AUTRICHE	1,589,409	0	0	0	1,589,409
AZERBAIJAN	215,902	0	0	0	215,902
BÉLARUS	537,459	0	0	0	537,459
BELGIQUE	1,851,248	0	0	0	1,851,248
CANADA	5,700,741	0	124,300	0	5,576,441
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	477,741	0	0	0	477,741
DANEMARK	1,318,383	1,318,383	0	0	0
FINLANDEE	1,134,636	0	0	0	1,134,636
FRANCE	11,773,570	0	366,250	0	11,407,320
ALLEMAGNE	16,615,295	0	34,400	16,615,295	(34,400)
GRÈCE	698,237	1,950	0	0	696,287
HONGRIE	257,245	257,245	0	0	0
ISLANDE	55,124	55,124	0	0	0
IRLANDE	385,868	0	0	0	385,868
ISRAEL	491,522	0	0	0	491,522
ITALIE	9,550,235	0	0	0	9,550,235
JAPON	28,361,303	0	0	0	28,361,303
LIECHTENSTEIN	18,375	18,375	0	0	0
LITHUANIA	123,236	0	0	0	123,236
LUXEMBOURG	128,623	128,623	0	0	0
MONACO	18,375	18,369	0	0	6
PAYS BAS	2,916,979	0	0	0	2,916,979
NOUVELLE-ZÉLANDE	440,992	440,992	0	0	0
NORVÈGE	1,028,982	0	0	0	1,028,982
POLOGNE	620,145	0	0	0	620,145
PORTUGAL	505,303	0	0	0	505,303
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8,176,728	0	0	0	8,176,728
SLOVENIE	151,591	151,591	0	0	0
ESPAGNE	4,341,016	4,341,016	0	0	0
SUÈDE *	2,255,491	1,804,393	0	0	451,098
SUISSE	2,223,335	0	0	0	2,223,335
TADJIKISTAN	28,997	0	0	0	28,997
TURKMENISTAN	59,718	0	0	0	59,718
UKRAINE	2,094,712	0	0	0	2,094,712
ROYAUME-UNI	9,766,137	0	0	9,766,137	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	38,833,333	2,063,904	569,000	7,105,476	29,094,953
TOTAL	157,465,437	12,241,815	1,093,950	33,486,908	110,642,763

* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

Fonds en dépôt pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal

État des contributions pour 1997

Au 28 juillet 1998

PARTIE	Contributions Convenues (\$US)	Versements en espèces (\$US)	Assistance Bilatérale (\$US)	Billets à Ordre (\$US)	Arriérés de Contributions (\$US)
AUSTRALIE	2,719,451	2,719,451	0	0	0
AUTRICHE	1,589,409	1,589,409	0	0	0
AZERBAIJAN	215,902	0	0	0	215,902
BÉLARUS	537,459	0	0	0	537,459
BELGIQUE	1,851,248	1,851,248	0	0	0
BULGARIE *	68,000	68,000	0	0	0
CANADA	5,700,741	4,741,605	860,635	0	98,501
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	376,958	376,958	0	0	0
DANEMARK	1,318,383	1,318,383	0	0	0
FINLANDE	1,134,636	907,708	93,490	0	133,438
FRANCE	11,773,570	0	1,720,136	10,053,434	0
ALLEMAGNE	16,615,295	2,769,216	0	13,846,079	0
GRÈCE	698,237	698,237	0	0	0
HONGRIE	257,245	257,245	0	0	0
ISLANDE	55,124	55,124	0	0	0
IRLANDE	385,868	385,868	0	0	0
ISRAËL	491,522	367,999	0	0	123,523
ITALIE	9,550,235	0	0	0	9,550,235
JAPON**	28,361,303	22,689,043	0	0	5,672,260
LIECHTENSTEIN	18,375	18,375	0	0	0
LUXEMBOURG	128,623	128,623	0	0	0
MONACO	18,375	18,363	0	0	12
PAYS BAS	2,916,979	0	0	2,916,979	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	440,992	440,992	0	0	0
NORVÈGE	1,028,982	0	0	0	1,028,982
POLOGNE	620,145	620,145	0	0	0
PORTUGAL	505,303	505,303	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8,176,728	0	0	0	8,176,728
SLOVAQUIE	151,591	151,591	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	592,583	592,583	0	0	0
ESPAGNE	4,341,016	4,341,016	0	0	0
SUÈDE	2,255,491	2,225,491	0	0	30,000
SUISSE	2,223,335	2,189,435	33,900	0	0
TURKMENISTAN	59,718	0	0	0	59,718
UKRAINE	1,365,867	0	0	0	1,365,867
ROYAUME-UNI	9,766,137	1,627,690	0	8,138,448	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	38,833,333	34,386,809	452,000	3,994,524	0
TOTAL	157,144,159	88,041,909	3,160,161	38,949,464	26,992,626

* Contribution supplémentaire volontaire

** Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

Fonds en dépôt pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
1991 -1997 Sommaire des États de contributions
Au 28 juillet 1998

PARTIE	Contributions Convenues (\$US)	Versements en espèces (\$US)	Assistance Bilatérale (\$US)	Billets à Ordre (\$US)	Arriérés de Contributions (\$US)
AUSTRALIE	14,889,293	14,142,365	746,928	0	0
AUTRICHE *	7,801,649	7,669,859	116,628	0	15,162
AZERBAIJAN	279,084	0	0	0	279,084
BÉLARUS	1,073,829	0	0	0	1,073,829
BELGIQUE	10,439,537	10,439,537	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	897,207	897,207	0	0	0
CANADA	30,648,861	27,503,242	3,047,118	0	98,501
CHYPRE	148,670	148,670	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	3,226,531	3,226,531	0	0	0
DANEMARK	6,717,981	6,512,981	205,000	0	0
FINLANDE	5,709,270	5,378,902	196,930	0	133,438
FRANCE	60,371,664	32,029,327	3,308,239	21,288,134	3,745,964
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	89,030,762	63,444,604	1,355,296	24,230,862	0
GRÈCE	3,636,581	3,636,581	0	0	0
HONGRIE	1,678,170	1,678,170	0	0	0
ISLANDE	296,191	296,191	0	0	0
IRLANDE	1,884,522	1,884,522	0	0	0
ISRAËL	2,066,258	1,942,735	0	0	123,523
ITALIE	43,592,742	28,644,156	0	0	14,948,586
JAPON	126,862,345	121,190,085	0	0	5,672,260
KOWEIT	286,549	286,349	0	0	200
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	98,731	98,731	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	628,175	628,175	0	0	0
MALTE	28,052	28,052	0	0	0
MONACO	78,162	78,150	0	0	12
PAYS BAS	15,343,665	12,426,686	0	2,916,979	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	2,369,528	2,369,528	0	0	0
NORVÈGE	5,465,964	4,436,982	0	0	1,028,982
PANAMA	16,915	16,915	0	0	0
POLOGNE	1,095,069	1,093,463	0	0	1,606
PORTUGAL	2,213,583	2,213,583	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	62,990,339	0	0	0	62,990,339
SINGAPOUR	531,221	459,245	71,976	0	0
SLOVAQUIE	1,107,963	1,107,963	0	0	0
SLOVENIE	61,290	0	0	0	61,290
AFRIQUE DU SUD	3,793,691	3,763,691	30,000	0	0
ESPAGNE	20,873,441	20,873,441	0	0	0
SUÈDE	11,526,906	11,496,906	0	0	30,000
SUISSE	11,339,418	11,062,918	276,500	0	0
TURKMENISTAN	116,321	0	0	0	116,321
UKRAINE	2,791,263	785,600	0	0	2,005,663
ÉMIRATS ARABES UNIS	559,639	559,639	0	0	0
ROYAUME-UNI	49,862,812	35,886,560	0	13,976,253	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	212,584,903	197,841,967	10,748,412	3,994,524	0
OUZBEKISTAN	0	0	0	0	0
SOUS -TOTAL	817,014,747	638,180,208	20,103,027	66,406,751	92,324,761
Contributions contestées **	8,098,267	0	0	0	8,098,267
TOTAL	825,113,014	638,180,208	20,103,027	66,406,751	100,423,028

* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

** Dans ce tableau, les montants contestés par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été déduits de leurs contributions convenues pour 1996 et sont indiqués ici sous forme de total

Fonds en dépôt pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
1994 -1996 Sommaire des États de contributions
Au 28 juillet 1998

PARTIE	Contributions Convenues (\$US)	Versements en espèces (\$US)	Assistance Bilatérale (\$US)	Billets à Ordre (\$US)	Arriérés de Contributions (\$US)
AUSTRALIE	7,845,588	7,142,371	703,217	0	0
AUTRICHE *	4,123,053	3,991,263	116,628	0	15,162
AZERBAIJAN	63,182	0	0	0	63,182
BÉLARUS	160,066	0	0	0	160,066
BELGIQUE	5,452,741	5,452,741	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	529,218	529,218	0	0	0
CANADA	16,253,343	14,900,193	1,353,150	0	0
CHYPRE	122,023	122,023	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1,918,089	1,918,089	0	0	0
DANEMARK	3,517,291	3,312,291	205,000	0	0
FINLANDE	3,064,031	2,960,591	103,440	0	0
FRANCE	31,398,558	14,829,791	1,588,103	11,234,700	3,745,964
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	46,731,522	35,009,821	1,336,918	10,384,783	0
GRÈCE	1,882,874	1,882,874	0	0	0
HONGRIE	871,800	871,800	0	0	0
ISLANDE	156,911	156,911	0	0	0
IRLANDE	993,714	993,714	0	0	0
ISRAËL	1,268,293	1,268,293	0	0	0
ITALIE	22,449,969	17,051,618	0	0	5,398,351
JAPON	65,152,008	65,152,008	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	52,304	52,304	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	331,238	331,238	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	52,304	52,304	0	0	0
PAYS BAS	7,997,927	7,997,927	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	1,255,284	1,255,284	0	0	0
NORVÈGE	2,894,111	2,894,111	0	0	0
PANAMA	16,915	16,915	0	0	0
POLOGNE	1,606	0	0	0	1,606
PORTUGAL	1,176,693	1,176,693	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	31,159,609	0	0	0	31,159,609
SINGAPOUR	209,324	169,324	40,000	0	0
SLOVAQUIE	597,218	597,218	0	0	0
SLOVENIE	61,290	0	0	0	61,290
AFRIQUE DU SUD	1,992,053	1,962,053	30,000	0	0
ESPAGNE	11,022,275	11,022,275	0	0	0
SUÈDE	6,010,335	6,010,335	0	0	0
SUISSE	5,979,856	5,737,256	242,600	0	0
TURKMENISTAN	56,603	0	0	0	56,603
UKRAÏNE	0	0	0	0	0
ÉMIRATS ARABES UNIS	0	0	0	0	0
ROYAUME-UNI	26,270,127	20,432,322	0	5,837,805	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	113,750,001	107,015,699	6,734,302	0	0
OUZBÉKISTAN	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	424,841,347	344,268,868	12,453,358	27,457,288	40,661,833
Contributions contestées**	8,098,267	0	0	0	8,098,267
TOTAL	432,939,614	344,268,868	12,453,358	27,457,288	48,760,100

* Arriérés de contributions retenus à titre de coopération bilatérale

** Dans ce tableau, les montants contestés par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été déduits de leurs contributions convenues pour 1996 et sont indiqués ici sous forme de total

Fonds en dépôt pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
1991 -1993 Sommaire des États de contributions
Au 28 juillet 1998

PARTIE	Contributions Convenues (\$US)	Versements en espèces (\$US)	Assistance Bilatérale (\$US)	Billets à Ordre (\$US)	Arriérés de Contributions (\$US)
AUSTRALIE	4,324,254	4,280,543	43,711	0	0
AUTRICHE	2,089,187	2,089,187	0	0	0
AZERBAIJAN	0	0	0	0	0
BÉLARUS	376,304	0	0	0	376,304
BELGIQUE	3,135,548	3,135,548	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	299,989	299,989	0	0	0
CANADA	8,694,777	7,861,444	833,333	0	0
CHYPRE	26,647	26,647	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	931,484	931,484	0	0	0
DANEMARK	1,882,307	1,882,307	0	0	0
FINLANDE	1,510,603	1,510,603	0	0	0
FRANCE	17,199,536	17,199,536	0	0	0
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	25,683,945	25,665,567	18,378	0	0
GRÈCE	1,055,470	1,055,470	0	0	0
HONGRIE	549,125	549,125	0	0	0
ISLANDE	84,156	84,156	0	0	0
IRLANDE	504,940	504,940	0	0	0
ISRAEL	306,443	306,443	0	0	0
ITALIE	11,592,538	11,592,538	0	0	0
JAPON	33,349,034	33,349,034	0	0	0
KOWEIT	286,549	286,349	0	0	200
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	28,052	28,052	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	168,314	168,314	0	0	0
MALTE	28,052	28,052	0	0	0
MONACO	7,483	7,483	0	0	0
PAYS BAS	4,428,759	4,428,759	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	673,252	673,252	0	0	0
NORVÈGE	1,542,871	1,542,871	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	473,318	473,318	0	0	0
PORTUGAL	531,587	531,587	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	23,654,002	0	0	0	23,654,002
SINGAPOUR	321,897	289,921	31,976	0	0
SLOVAQUIE	359,154	359,154	0	0	0
SLOVENIA	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	1,209,055	1,209,055	0	0	0
ESPAGNE	5,510,150	5,510,150	0	0	0
SUÈDE	3,261,080	3,261,080	0	0	0
SUISSE	3,136,227	3,136,227	0	0	0
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAINE	1,425,396	785,600	0	0	639,796
ÉMIRATS ARABES UNIS	559,639	559,639	0	0	0
ROYAUME-UNI	13,826,548	13,826,548	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	60,001,569	56,439,459	3,562,110	0	0
OUBÉKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	235,029,241	205,869,431	4,489,508	0	24,670,302

ANNEXE II**AMENDEMENT DE L'ACCORD ENTRE LE COMITÉ EXÉCUTIF
DU FOND MULTILATÉRAL (ALORS PROVISoire)
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL ET
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL (ONUDI), SIGNÉ LE 22 OCTOBRE 1992**

1. Aux fins de prise d'engagements dans le cadre d'activités convenues, l'ONUDI considérera comme ressources mises à sa disposition :
 - a) les versements de contributions en espèces qui lui sont transférés par le Comité exécutif par l'entremise du Trésorier du Fonds (PNUE), et
 - b) Sous réserve de confirmation par le Trésorier du Fonds, conformément aux dispositions du paragraphe 2 ci-après, les ressources affectées à l'ONUDI par le Comité exécutif et détenues par le Trésorier au nom du Comité exécutif sous forme de billets à ordre irrévocables.
2. Les ressources détenues par le Trésorier du Fonds et affectées à l'ONUDI seront considérées par celle-ci comme mises à sa disposition pour prise d'engagements lorsqu'elle aura reçu confirmation écrite du Trésorier à cet effet.
3. Le Comité exécutif effectuera, par l'entremise du Trésorier, des virements en espèces pour couvrir les décaissements nécessaires des activités convenues. Ces versements seront fondés sur des estimations périodiques de trésorerie communiquées par l'ONUDI.
4. Le Comité exécutif veillera, par l'entremise du Trésorier, à ce que des fonds suffisants en espèces soient mis à la disposition du ONUDI pour couvrir à l'avance les besoins de décaissements prévus pour les activités convenues sur une période minimale d'un an, sous réserve que des estimations de trésorerie pour une période quelconque donnée soient soumises par l'ONUDI avec un préavis suffisant (de préférence trois mois à l'avance).
5. Les détails des estimations de trésorerie et des versements en espèce seront convenus entre l'ONUDI et le Trésorier du Fonds.
6. Le présent amendement remplace les dispositions pertinentes de l'accord qui se rapportent aux engagements et aux virements des versements de contributions.

Pour le Comité exécutif

Pour l'ONUDI

(signature)_____
(signature)

Date : _____

Date : _____

**AMENDEMENT DE L'ACCORD ENTRE LE COMITÉ EXÉCUTIF
DU FOND MULTILATÉRAL (ALORS PROVISoire)
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL ET
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
(PNUD), SIGNÉ LE 21 AOÛT 1991**

1. Aux fins de prise d'engagements dans le cadre d'activités convenues, le PNUD considérera comme ressources mises à sa disposition :
 - a) les versements de contributions en espèces qui lui sont transférées par le Comité exécutif par l'entremise du Trésorier du Fonds (PNUE), et
 - b) les ressources affectées au PNUD par le Comité exécutif et détenues par le Trésorier au nom du Comité exécutif sous forme de billets à ordre irrévocables.
2. Les ressources détenues par le Trésorier du Fonds et affectées au PNUD seront considérées par ce dernier comme mises à sa disposition pour prise d'engagements lorsqu'il aura reçu confirmation écrite du Trésorier à cet effet.
3. Le Comité exécutif effectuera, par l'entremise du Trésorier, des virements en espèces pour couvrir les décaissements nécessaires des activités convenues. Ces versements seront fondés sur des estimations périodiques de trésorerie communiquées par le PNUD.
4. Le Comité exécutif veillera, par l'entremise du Trésorier, à ce que des fonds suffisants en espèces soient mis à la disposition du PNUD pour couvrir à l'avance les besoins de décaissements prévus pour les activités convenues sur une période minimale d'un an, sous réserve que des estimations de trésorerie pour une période quelconque donnée soient soumises par le PNUD avec un préavis suffisant (de préférence trois mois à l'avance).
5. Les détails des estimations de trésorerie et des versements en espèce seront convenus entre le PNUD et le Trésorier du Fonds.
6. Le présent amendement remplace les dispositions pertinentes de l'accord qui se rapportent aux engagements et aux virements des versements de contributions.

Pour le Comité exécutif

Pour le PNUD

(signature)

(signature)

Date : _____

Date : _____

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
ALGÉRIE						
AÉROSOLS						
Usine de remplissage						
Remplacement du CFC-11 et du CFC-12 par des hydrocarbures dans le secteur des aérosols à Ets Djadir	ONUDI	38.4	\$147,807	\$19,215	\$167,022	3.85
MOUSSE						
Flexible						
Élimination des CFC-11 dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple en utilisant une technologie à base de chlorure de méthyle à Ets Matelas Djurdjura	ONUDI	28.0	\$82,608	\$10,739	\$93,347	2.95
RÉFRIGÉRATION						
Commerciale						
Remplacement du CFC-12 par le HCF-134a en en réfrigération commerciale à Enapat	ONUDI	9.2	\$139,932	\$18,191	\$158,123	15.21
Total pour Algérie		75.6	\$370,347	\$48,145	\$418,492	
ARGENTINE						
MOUSSE						
Flexible						
Reconversion à une technologie à indice/additif faible dans la fabrication de blocs de mousse souple à Rozen S.R.L.	PNUD	19.6	\$122,100	\$15,873	\$137,973	6.23
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle						
Préparation d'un projet de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle (agrumes et coton)	Banque mondiale		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
RÉFRIGÉRATION						
Domestique						
Remplacement des CFC par le HCFC-141b et le HFC-134a dans la fabrication de réfrigérateurs commerciaux et domestiques à El Dorado S.A.	Banque mondiale	12.8	\$176,000	\$22,880	\$198,880	13.75
Total pour Argentine		32.4	\$348,100	\$45,253	\$393,353	
BOTSWANA						
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle						
Projet de démonstration : trois solutions de remplacement à l'utilisation de bromure de méthyle : techniques de culture avec des matériaux non pédologiques, bio-fumigation avec solarisation et application de faibles doses de divers mélanges de produits chimiques (tomates et cucurbitacés horticoles)	ONUDI		\$146,300	\$19,019	\$165,319	
Total pour Botswana			\$146,300	\$19,019	\$165,319	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
BRÉSIL						
MOUSSE						
Rigide						
Élimination du CFC-11 par reconversion à des technologies aqueuses et à base de HCFC-141b pour la production de mousse de polyuréthane à Delta Pack	PNUD	27.5	\$202,500	\$26,325	\$228,825	7.36
Remplacement du CFC-11 par du cyclopentane à Crios Industrial Ltda. (fournisseur de Electrofrío Company)	ONUDI	46.0	\$357,270	\$46,445	\$403,715	7.76
Élimination du CFC-11 par reconversion à la technologie aqueuse pour la production de mousse de polyuréthane à Refratarios Isolamentos e Pinturas (RIP)	PNUD	12.0	\$94,000	\$12,220	\$106,220	7.83
Reconversion au HCFC-141b pour la production de mousse de polyuréthane à SSM Tecnologia	PNUD	13.6	\$106,500	\$13,845	\$120,345	7.83
Peau intégrée						
Reconversion aux technologies à base de HCFC-141b et aux technologies aqueuses pour la production de mousse de polyuréthane à Gnatus	PNUD	29.7	\$207,225	\$26,939	\$234,164	6.98
Reconversion aux technologies à base de HCFC-141b et aux technologies aqueuses pour la production de mousse de polyuréthane à Cougar	PNUD	18.2	\$154,375	\$20,069	\$174,444	8.46
Reconversion à des technologies à base de Hexane et de LCD pour la production de mousse de polyuréthane à Herval	PNUD	64.5	\$637,335	\$82,854	\$720,189	10.94
<i>Le PNUD peut appliquer le coût admissible du projet de plaques de mousse souple au coût de l'installation du système à base de LCD par l'entreprise, sous réserve qu'il n'en résultera pas de retard dans la mise en oeuvre du projet global au-delà des vingt-quatre mois stipulés.</i>						
Élimination du CFC-11 par reconversion à la technologie aqueuse pour la production de mousse de polyuréthane à Injebank	PNUD	6.0	\$86,300	\$11,219	\$97,519	14.38
Élimination du CFC-11 par reconversion à la technologie aqueuse pour la production de mousse de polyuréthane à Panther	PNUD	18.0	\$275,805	\$35,855	\$311,660	15.32
RÉFRIGÉRATION						
Commerciale						
Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a et du CFC-11 par du cyclopentane dans la production de matériel de réfrigération commerciale à Panamante Refrigeracao	ONUDI	34.3	\$377,202	\$49,036	\$426,238	10.99
Élimination du CFC-11 et du CFC-12 par reconversion aux technologies à base de HCFC-141b HFC-134a (frigorigène) pour la fabrication de (mousse) et de réfrigérateurs commerciaux et de vitrines frigorifiques à Termisa	PNUD	27.0	\$322,205	\$41,887	\$364,092	11.93
Total pour Brésil		296.8	\$2,820,717	\$366,693	\$3,187,410	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
CAMEROUN						
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle						
Projet de démonstration : deux solutions de remplacement du bromure de méthyle : culture dans des matières non pédologiques et application de faibles doses de divers mélanges de produits chimiques sur le tabac	ONUDI		\$160,600	\$20,878	\$181,478	
Total pour Cameroun			\$160,600	\$20,878	\$181,478	
TCHAD						
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Création d'un bureau national de l'ozone <i>Le Comité exécutif a demandé au PNUE d'effectuer le décaissement du premier versement d'un an des fonds approuvés pour le renforcement des institutions mais de retenir les décaissements subséquents jusqu'à la remise d'un rapport au Comité exécutif sur l'état de l'élaboration d'un plan de gestion des frigorigènes (décision 20/4)</i>	PNUE		\$60,000	\$7,800	\$67,800	
Total pour Tchad			\$60,000	\$7,800	\$67,800	
CHILI						
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle						
Projet de démonstration sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle pour le traitement des sols dans la culture des tomates et des poivrons	Banque mondiale		\$348,130	\$45,257	\$393,387	
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Projet de renouvellement du renforcement des institutions	Banque mondiale		\$143,500	\$18,655	\$162,155	
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projet pour le maintien des enchères <i>Le Comité exécutif a invité la Banque mondiale à soumettre des rapports d'achèvement sur les projets qui ont été approuvés aux 7e et 19e réunions du Comité exécutif.</i>	Banque mondiale		\$80,000	\$10,400	\$90,400	
Total pour Chili			\$571,630	\$74,312	\$645,942	
CHINE						
MOUSSE						
Flexible						
Reconversion de la production de blocs de mousse PU à des méthodes à base de refroidissement forcé et de chlorure de méthylène à Wuxi New Type Raw Material Plant	Banque mondiale	231.0	\$488,150	\$63,460	\$551,610	2.11

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS)			C.E. (SUS/kg)
			Projet	Appui	Total	
Reconversion au chlorure de méthylène en remplacement du CFC-11 et au système de refroidissement forcé dans la production de mousses de polyuréthane souples (en blocs) à Cangzhou New-Type Foam Decoration Material Plant	PNUD	67.0	\$417,410	\$54,263	\$471,673	6.23
Reconversion de la production de mousses de polyuréthane souples (en blocs) à des technologies à base de LCD à Jinling Petrochemical Co. Plastics Factory	PNUD	81.0	\$504,630	\$65,602	\$570,232	6.23
Rigide						
Reconversion de la production de mousses de polyuréthane rigides et vaporisées pour remplacer le CFC-11 par du HCFC-141b comme agent de gonflage à Victory Petroleum Organization Bureau	PNUD	72.0	\$563,760	\$73,289	\$637,049	7.83
Polystyrène et/ou polyéthylène						
Élimination du CFC-12 dans la production de mousses EPE pour des filets d'emballage à 25 entreprises (projet parapluie) <i>Le Comité exécutif a approuvé le projet et invite au PNUD à préparer, en collaboration avec le gouvernement de la Chine, un plan de stratégie sectorielle pour le sous-secteur de la mousse de polyéthylène/polystyrène et que l'approbation de futurs projets dans ce sous-secteur soit conditionnelle à la préparation d'un tel plan</i>	ONUDI	1,146.0	\$4,488,516	\$583,507	\$5,072,023	3.92
RÉFRIGÉRATION						
Domestique						
Reconversion de la fabrication de réfrigérateurs domestiques au cyclopentane et à l'isobutane à Hangzhou Household Electrical Appliance Industrial Corporation (HHEAIC)	PNUD	247.8	\$2,238,580	\$291,015	\$2,529,595	5.87
Reconversion de la fabrication de réfrigérateurs à Changhe Group à l'emploi du HFC-134a comme frigorigènes et au cyclopentane comme agent de gonflage	Banque mondiale	138.8	\$1,267,638	\$164,793	\$1,432,431	5.93
Élimination d'ODS à l'usine de réfrigérateurs de Hefei Hualing Electronic Co. Ltd.	ONUDI	82.8	\$785,984	\$102,178	\$888,162	9.49
Total pour Chine		2,066.4	\$10,754,668	\$1,398,107	\$12,152,775	
CROATIE						
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle						
Projet de démonstration : 3 solutions de remplacement du bromure de méthyle dans la production de tabac utilisées dans le cadre d'un programme de protection intégrée: solarisation plus bio-fumigation, utilisation de faibles doses de produits chimiques et culture dans des matières non-pédologiques	ONUDI		\$288,200	\$37,466	\$325,666	
Total pour Croatie			\$288,200	\$37,466	\$325,666	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
CUBA						
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un plan de gestion de frigorigènes	Canada		\$22,600		\$22,600	
Total pour Cuba			\$22,600		\$22,600	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE						
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet de démonstration (tabac, cucurbites, fleurs, tomates)	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
RÉFRIGÉRATION						
Commerciale						
Élimination du CFC-11 et du CFC-12 dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Industria Continental, C.A., et remplacement par le HCFC-141b et le HFC-134a, respectivement	PNUD	19.9	\$303,200	\$39,416	\$342,616	15.21
Récupération/recyclage						
Plan de gestion des frigorigènes: Programme de formation des formateurs dans le secteur de la réfrigération	PNUE		\$45,000	\$5,850	\$50,850	
Plan de gestion des frigorigènes: Surveillance des activités associées au PGF	PNUD		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
Plan de gestion des frigorigènes: Formation des douaniers	PNUE		\$38,000	\$4,940	\$42,940	
Plan de gestion des frigorigènes: Exécution d'un programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes	PNUD	37.4	\$441,482	\$57,393	\$498,875	11.79
<i>Le Comité exécutif a demandé au PNUD de ne pas décaisser les fonds approuvés pour le programme de récupération et de recyclage jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures réglementaires, législatives et fiscales proposées par le gouvernement de la République dominicaine.</i>						
Total pour République dominicaine			57.3	\$872,682	\$113,449	\$986,131
EL SALVADOR						
RÉFRIGÉRATION						
Récupération/recyclage						
Plan de gestion des frigorigènes: Surveillance des activités associées au PGF	PNUD		\$10,500	\$1,365	\$11,865	
Plan de gestion des frigorigènes: Programme de formation des formateurs dans le secteur de la réfrigération	PNUE		\$39,000	\$5,070	\$44,070	
Plan de gestion des frigorigènes: Formation des	PNUE		\$38,000	\$4,940	\$42,940	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
douaniers						
Plan de gestion des frigorigènes: Exécution d'un programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes <i>Le Comité exécutif a demandé au PNUD de ne pas décaisser les fonds approuvés pour le programme de récupération et de recyclage jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures réglementaires, législatives et fiscales proposées par le gouvernement du El Salvador</i>	PNUD	36.3	\$403,925	\$52,510	\$456,435	11.13
Total pour El Salvador		36.3	\$491,425	\$63,885	\$555,310	
INDE						
RÉFRIGÉRATION						
Domestique						
Élimination de CFC-11 et de CFC-12 et remplacement par le HCFC-141b et le HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération domestique à BPL Refrigeration Ltd.	Banque mondiale	136.0	\$722,906	\$93,978	\$816,884	5.31
Commerciale						
Élimination des CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Sandeep Refrigeration <i>Le Comité exécutif a approuvé le projet, étant entendu que les coûts de la formation et du transfert de technologies ont été réduits conformément aux lignes directrices du Comité exécutif et que les futurs groupes ne comprendront pas plus de deux entreprises</i>	Banque mondiale	9.9	\$107,684	\$13,999	\$121,683	10.83
Élimination de CFC-11 et de CFC-12 et remplacement par le HCFC-141b et le HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Prashant Refrigeration Appliances <i>Le Comité exécutif a approuvé le projet, étant entendu que les coûts de la formation et du transfert de technologies ont été réduits conformément aux lignes directrices du Comité exécutif et que les futurs groupes ne comprendront pas plus de deux entreprises</i>	Banque mondiale	8.8	\$104,058	\$13,528	\$117,586	11.89
SOLVANTS						
Solvants multiples						
Reconversion des processus de nettoyage et de revêtement de précision d'une technologie à base d'ODS à une technologie de nettoyage à base de chaleur et de revêtement d'un solvant sans ODS à Malhotra Shaving Products Ltd	ONUDI	13.6	\$255,112	\$33,165	\$288,277	18.76
Total pour Inde		168.3	\$1,189,760	\$154,669	\$1,344,429	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
INDONÉSIE						
MOUSSE						
Rigide						
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide vaporisée à Karya Sempati Sarana.	PNUD	8.8	\$45,550	\$5,922	\$51,472	5.18
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide vaporisée à Metal Tunggal Prakarsamandiri	PNUD	8.0	\$43,330	\$5,633	\$48,963	5.39
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide vaporisée à PT Sentras Varitima	PNUD	18.1	\$125,000	\$16,250	\$141,250	6.91
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet de démonstration (tabac, tomates, poivrons)	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
RÉFRIGÉRATION						
Commerciale						
Élimination du CFC-11 et du CFC-12/R-502 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b(mousse) et de HFC-134a/R404a (frigorigène) dans la fabrication de réfrigérateurs et d'étalages réfrigérés à P.T. Internas Pacific	PNUD	17.9	\$209,300	\$27,209	\$236,509	11.69
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à PT Aneka Froze Citratama	PNUD	13.1	\$174,255	\$22,653	\$196,908	13.35
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à PT Gaya Teknik	PNUD	10.5	\$147,880	\$19,224	\$167,104	14.71
Total pour Indonésie		76.4	\$765,315	\$99,491	\$864,806	
JORDANIE						
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle						
Projet de démonstration : quatre solutions de remplacement à l'utilisation de bromure de méthyle : solarisation plus bio-fumigation, pasteurisation à la vapeur, matériaux non pédologiques jumelés à la protection intégrée (concombres et tomates)	ONUDI		\$385,000	\$50,050	\$435,050	
Total pour Jordanie			\$385,000	\$50,050	\$435,050	
KENYA						
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Renouvellement du renforcement des institutions	PNUD		\$116,667	\$15,167	\$131,834	
Total pour Kenya			\$116,667	\$15,167	\$131,834	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
CORÉE						
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle						
Promotion et transfert d'informations sur les solutions de rechange à l'utilisation du bromure de méthyle dans la préparation de lits de semences pour la culture du riz et du maïs (céréales)	ONUDI		\$27,500	\$3,575	\$31,075	
Total pour Corée			\$27,500	\$3,575	\$31,075	
LIBAN						
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
Total pour Liban			\$25,000	\$3,250	\$28,250	
MACÉDONIE						
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet de démonstration (tabac, tomates, poivrons)	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
Total pour Macédonie			\$20,000	\$2,600	\$22,600	
MALAWI						
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Demande de renouvellement du renforcement des institutions	PNUE		\$51,350	\$6,676	\$58,026	
Total pour Malawi			\$51,350	\$6,676	\$58,026	
MALAYSIE						
MOUSSE						
Peau intégrée						
Reconversion à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Tenaga	PNUD	23.0	\$308,800	\$40,144	\$348,944	13.43
Total pour Malaisie			23.0	\$308,800	\$40,144	\$348,944
MALI						
MOUSSE						
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projet dans le secteur de mousse (Approuvée intersessionnellement)	France		\$15,000		\$15,000	
Total pour Mali			\$15,000		\$15,000	
MEXIQUE						
MOUSSE						
Rigide						
Reconversion à une technologie à base de	PNUD	34.9	\$132,650	\$17,245	\$149,895	3.80

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
HCFC-141b dans la fabrication de mousse rigide pour les systèmes de réfrigération à Refrigeracion Rodriguez						
Peau intégrée Reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée à Moldecor	PNUD	9.0	\$86,500	\$11,245	\$97,745	9.61
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle Projet de démonstration : Solutions de remplacement du bromure de méthyle dans la culture des tomates, des fraises, du tabac, des melons et des fleurs coupées	ONUDI		\$790,350	\$102,746	\$893,096	
RÉFRIGÉRATION						
Commerciale						
Remplacement du CFC-11 et du CFC-12 par le HCFC-141b et le HFC 134 à Plasticos Tecnicos Mexicanos (PTM) dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial	ONUDI	50.6	\$398,439	\$51,797	\$450,236	7.88
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Renouvellement du renforcement des institutions	PNUD		\$190,000	\$24,700	\$214,700	
Total pour Mexique		94.5	\$1,597,939	\$207,732	\$1,805,671	
MOLDOVA						
RÉFRIGÉRATION						
Récupération/recyclage						
Plan de gestion des frigorigènes: Formation en surveillance et en contrôle des CFC	PNUE		\$66,550	\$8,652	\$75,202	
Plan de gestion des frigorigènes: Formation des formateurs en réfrigération	PNUE		\$66,000	\$8,580	\$74,580	
Plan de gestion des frigorigènes: Programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes <i>Le Comité exécutif a demandé au PNUD de ne pas distribuer les fonds approuvés pour le programme de récupération et de recyclage avant l'entrée en vigueur des règlements et des lois proposées par le gouvernement de Moldova.</i>	PNUD	21.9	\$254,150	\$33,040	\$287,190	11.62
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Création d'un bureau national de l'ozone	PNUE		\$80,000	\$10,400	\$90,400	
Total pour Moldova		21.9	\$466,700	\$60,671	\$527,371	
MAROC						
MOUSSE						
Flexible						
Reconversion à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de mousse souple	PNUD	90.0	\$490,200	\$63,726	\$553,926	5.45

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
(plaques) afin de remplacer le CFC-11 à Bonbino Confort						
Rigide						
Reconversion à une technologie à base de HCFC-141b/eau PNUD dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Batcomar S.A.		9.2	\$72,000	\$9,360	\$81,360	7.83
RÉFRIGÉRATION						
Commerciale						
Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a dans le secteur de la réfrigération commerciale à Batinox	ONUDI	4.5	\$32,920	\$4,280	\$37,200	7.31
Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a dans le secteur de la réfrigération commerciale à Alom Du Nord	ONUDI	7.7	\$99,402	\$12,922	\$112,324	12.90
Total pour Maroc		111.4	\$694,522	\$90,288	\$784,810	
NICARAGUA						
RÉFRIGÉRATION						
Commerciale						
Élimination du CFC-11 et du CFC-12 et remplacement par le HCFC-141b et le HFC-134a à Fogel S.A. dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale	ONUDI	9.6	\$130,027	\$16,904	\$146,931	13.54
Récupération/recyclage						
Exécution d'un plan de gestion des frigorigènes <i>Le Comité exécutif a demandé a gouvernement de Finlande de ne pas décaisser les fonds approuvés pour le programme de récupération et de recyclage jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures réglementaires, législatives et fiscales proposées par le gouvernement de Nicaragua</i>	Finlande		\$225,430		\$225,430	
Total pour Nicaragua		9.6	\$355,457	\$16,904	\$372,361	
PAKISTAN						
MOUSSE						
Rigide						
Projet parapluie en phase finale : Reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et d'eau soufflée dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (plastique thermoturci)	Banque mondiale	105.7	\$718,900	\$93,457	\$812,357	6.80
RÉFRIGÉRATION						
Domestique						
Élimination du CFC-11 et du CFC-12 et reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et au HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération à United Refrigeration Industries Ltd.	Banque mondiale	88.8	\$457,815	\$59,516	\$517,331	5.15
Commerciale						
Élimination du CFC-11 et du CFC-12 et reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et au HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Dawlance P. Ltd.	Banque mondiale	35.2	\$477,894	\$62,126	\$540,020	13.57

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
Élimination du CFC-11 et du CFC-12 et reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et au HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération à commercial Shadman Electronic Industries P. Ltd.	Banque mondiale	15.5	\$236,936	\$30,802	\$267,738	15.21
Total pour Pakistan		245.2	\$1,891,545	\$245,901	\$2,137,446	
PHILIPPINES						
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
SOLVANTS						
Solvants multiples						
Élimination de l'utilisation du CFC-113, du 1,1,1-trichloroéthane (TCA) et du CFC-12 à plusieurs corporations productrices de formules spéciales pour divers marchés industriels	PNUD	18.4	\$334,600	\$43,498	\$378,098	18.20
Total pour Philippines		18.4	\$364,600	\$47,398	\$411,998	
SAINTE-VINCENT-ET LES GRENADINES						
RÉFRIGÉRATION						
Récupération/recyclage						
Exécution d'un plan de gestion des frigorigènes: Programme de formation des formateurs dans le secteur de la réfrigération	PNUE		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
Exécution d'un plan de gestion des frigorigènes : Surveillance et contrôle des ODS et de l'équipement à base d'ODS	PNUE		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Création du bureau national de l'ozone	PNUE		\$30,300	\$3,939	\$34,239	
Total pour Sainte-Vincent-et les Grenadines			\$95,300	\$12,389	\$107,689	
SÉNÉGAL						
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Préparation d'un projet de démonstration (tabac, arachides)	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
Total pour Sénégal			\$30,000	\$3,900	\$33,900	
SRI LANKA						
FUMIGÈNES						
Préparation de proposition de projet						
Demande de préparation de projet démonstration sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
Total pour Sri Lanka			\$25,000	\$3,250	\$28,250	
SYRIE						
AÉROSOLS						
Usine de remplissage						
Élimination des CFC à Mariza Co	ONUDI	90.0	\$207,652	\$26,995	\$234,647	2.30
Total pour Syrie		90.0	\$207,652	\$26,995	\$234,647	
THAÏLANDE						
AÉROSOLS						
Reconversion de Standard Manufacturing Co. Ltd	PNUD	41.0	\$138,380	\$17,989	\$156,369	3.37
Reconversion de Mary Manufacturing Co. Ltd	PNUD	40.0	\$136,400	\$17,732	\$154,132	3.41
MOUSSE						
Flexible						
Reconversion à la technologie à faible indice/ adjuvant (FIA) et au chlorure de méthylène pour la production de mousse de polyuréthane souple en bloc (MSB) à Cityfoam	PNUD	42.0	\$156,100	\$20,293	\$176,393	3.72
Rigide						
Reconversion à une technologie sans CFC pour la production de panneaux de PU pour la réfrigération à Somerville	Banque mondiale	18.1	\$141,957	\$18,454	\$160,411	7.83
Peau intégrée						
Élimination du CFC-11 par la reconversion à la technologie à base de LCD (MSM) et à la technologie aqueuse (MPI) pour la production de mousse de polyuréthane à Duriflex	PNUD	21.2	\$278,800	\$36,244	\$315,044	13.20
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle						
Projet de démonstration: solutions de remplacement à l'utilisation de bromure de méthyle pour l'entreposage de céréales (riz, maïs, tapioca, fourrage et légumineuses)	ONUDI		\$280,500	\$36,465	\$316,965	
RÉFRIGÉRATION						
Commerciale						
Projet-parapluie de reconversion pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a dans le secteur de la réfrigération commerciale, et le CFC-11 par du HCFC-141b comme agent de gonflage pour la mousse d'isolation à 224 petites et moyennes entreprises <i>Le Comité exécutif a approuvé le projet sous réserve des conditions suivantes: a) la somme sera libérée par tranches; b) une première tranche de 750,000 \$US sera décaissée pour permettre le lancement du projet; c) il est entendu qu'aucune autre tranche de financement ne sera décaissée avant que des données spécifique ne soient soumises au Comité exécutif; et d) si les données spécifiques demandées montrent que le projet, par ses éléments <mousses> non lié à l'entretien et <frigorigène>, permet d'obtenir une réduction</i>	Banque mondiale	173.0	\$750,000	\$97,500	\$847,500	15.21

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS)			C.E. (SUS/kg)
			Projet	Appui	Total	
<i>inférieure aux 173 tonnes ODP escomptées, la somme approuvée pour le projet sera réduit proportionnellement en conséquence.</i>						
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Renouvellement du renforcement des institutions pour l'élimination de ODS sous le Protocole de Montréal	PNUD		\$266,667	\$34,667	\$301,334	
Total pour Thaïlande		335.3	\$2,148,804	\$279,345	\$2,428,149	
TRINITÉ-ET-TOBAGO						
AÉROSOLS						
Usine de remplissage						
Projet d'élimination de l'utilisation de CFC pour le remplissage des aérosols à Hand Arnold Industries Limited (HAIL)	PNUD	18.0	\$119,570	\$15,544	\$135,114	6.64
Total pour Trinité-et-Tobago		18.0	\$119,570	\$15,544	\$135,114	
TUNISIE						
MOUSSE						
Flexible						
Reconversion à une technologie à base de LCD pour la production de mousse de PU souple et à une technologie à base de HCFC-141b et d'eau pour la production de mousse de PU rigide à Sotim	Banque mondiale	95.3	\$553,400	\$71,942	\$625,342	5.81
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Project de renouvellement du renforcement des institutions	Banque mondiale		\$186,700	\$24,271	\$210,971	
Total pour Tunisie		95.3	\$740,100	\$96,213	\$836,313	
TURQUIE						
MOUSSE						
Flexible						
Élimination du CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple grâce à une technologie de gonflage à base de CO2 à Serra Sunger	ONUDI	86.0	\$454,358	\$59,067	\$513,425	5.28
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle						
Projet de démonstration sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle comme fumigant de sol dans les cultures horticoles protégées (tomates et concombres) et ornementales (oeillets)	ONUDI		\$314,600	\$40,898	\$355,498	
Préparation de proposition de projet						
Préparation de projet du bromure de méthyle	Banque mondiale		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
RÉFRIGÉRATION						
Préparation de proposition de projet						
Projet de renouvellement du renforcement des institutions	Banque mondiale		\$120,000	\$15,600	\$135,600	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
SOLVANTS						
CFC-113						
Reconversion de l'étape de nettoyage d'un procédé de défluxage électronique d'un solvant à base d'ODS à une technologie à base d'hydrocarbures/surfactants(semi-aqueux) à Aselsan AS	Banque mondiale	3.9	\$58,517	\$7,607	\$66,124	15.00
Projet parapluie dans 17 entreprises pour l'élimination des solvants à base d'ODS utilisés	Banque mondiale	12.0	\$415,312	\$53,991	\$469,303	34.70
Total pour Turquie		101.9	\$1,412,787	\$183,662	\$1,596,449	
URUGUAY						
FUMIGÈNES						
Bromure de méthyle						
Projet de démonstration: solutions de remplacement à la fumigation des sols par du bromure de méthyle pour les cultures en serre (concombres et poivrons), les semis et les pépinières (légumes, tabac et forêts)	ONUDI		\$299,200	\$38,896	\$338,096	
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Renouvellement du renforcement des institutions	PNUD		\$116,000	\$15,080	\$131,080	
Total pour Uruguay			\$415,200	\$53,976	\$469,176	
VENEZUELA						
MOUSSE						
Rigide						
Remplacement du CFC-11 par le HCFC-141b à Tecnofrigo dans la production de panneaux de polyuréthane rigides	ONUDI	9.0	\$71,946	\$9,353	\$81,299	7.74
RÉFRIGÉRATION						
Commerciale						
Remplacement du CFC-11 et du CFC-12 par le HCFC-141b et le HFC-134a à Invitrel dans la fabrication de réfrigérateurs commerciaux	ONUDI	46.4	\$419,094	\$54,482	\$473,576	9.03
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Renouvellement du renforcement des institutions	PNUD		\$219,600	\$28,548	\$248,148	
Total pour Venezuela		55.4	\$710,640	\$92,383	\$803,023	
YEMEN						
DIVERS						
Renforcement des institutions						
Création d'un bureau national de l'ozone <i>Le Comité exécutif a demandé au PNUE d'effectuer le décaissement du premier versement d'un an des fonds</i>	PNUE		\$120,000	\$15,600	\$135,600	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS)		C.E. (SUS/kg)
			Projet	Appui	
<i>approuvés pour le renforcement des institutions mais de retenir les décaissements subséquents jusqu'à la remise d'un rapport au Comité exécutif sur l'état de l'élaboration d'un plan de gestion des frigorigènes (décision 20/4)</i>					
	Total pour Yemen		\$120,000	\$15,600	\$135,600
YUGOSLAVIE					
DIVERS					
Renforcement des institutions					
Renouvellement du renforcement des institutions	ONUDI		\$151,500	\$19,695	\$171,195
	Total pour Yougoslavie		\$151,500	\$19,695	\$171,195
MONDIALE					
FUMIGÈNES					
Programme/atelier de formation					
	Allemagne		\$33,000		\$33,000
<i>Coûts des déplacements et des allocations quotidiennes de subsistance pour permettre à des participants de pays visés à l'article 5 d'assister à un atelier régional sur les solutions de remplacement au bromure de méthyle organisé à l'intention des pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie) (Approuvé entre deux sessions)</i>					
	Total pour Mondiale		\$33,000		\$33,000
	GRAND TOTAL	4,029.4	\$31,391,977	\$4,042,473	\$35,434,450

SOMMAIRE DES PROJETS APPROUVÉS

Secteur	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (US\$)		
		Projet	Appui	Total
Coopération bilatérale				
Mousse		\$15,000		\$15,000
Fumigènes		\$33,000		\$33,000
Réfrigération		\$248,030		\$248,030
TOTAL:		\$296,030		\$296,030
Projets d'investissements				
Aérosols	227.4	\$749,809	\$97,475	\$847,284
Mousse	2,458.4	\$12,467,975	\$1,620,837	\$14,088,812
Fumigènes		\$3,012,880	\$391,674	\$3,404,554
Réfrigération	1,295.7	\$11,496,958	\$1,494,605	\$12,991,563
Solvants	47.9	\$1,063,541	\$138,260	\$1,201,801
TOTAL:	4,029.4	\$28,791,163	\$3,742,851	\$32,534,014
Amendements du Programme de travail				
Fumigènes		\$307,500	\$39,975	\$347,475
Réfrigération		\$185,000	\$24,050	\$209,050
Divers		\$1,812,284	\$235,597	\$2,047,881
TOTAL:		\$2,304,784	\$299,622	\$2,604,406
TOTAL GÉNÉRAL:	4,029.4	\$31,391,977	\$4,042,473	\$35,434,450

Ventilation par agence d'exécution

Banque mondiale	1,084.7	\$7,655,497	\$995,215	\$8,650,712
PNUD	1,242.5	\$11,349,231	\$1,475,400	\$12,824,631
PNUE		\$699,200	\$90,896	\$790,096
ONUDI	1,702.1	\$11,392,019	\$1,480,962	\$12,872,981
Coopération bilatérale		\$296,030		\$296,030